

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024 – 08

Séance du 05 novembre à 18h00

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Robert DUGNAC 7^{ème} adjoint, Caroline ROCAS 8^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Uriel BASMAN, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Stéphanie PUIGBERT à Caroline ROCAS, Catherine PEYTAVI à Hervé CAZENOVE, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Esther GARCIA à François COMES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Patrick FRANCES, Anne LECLERCQ à Jean-Marc PACULL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU

ABSENTS : Alain GRANAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

Intervention de Monsieur François COMES

Avant de continuer, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Pierre COUCHEZ qui était agent de traversée scolaire et membre de la RISC

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Caroline ROCAS
Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Caroline ROCAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat, et Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique.
Madame Fanny FONTAINE, pour la partie CCV.

Nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPER

Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)

Comme chaque année, je viens vous présenter au sein du conseil municipal le rapport d'activités de la communauté de communes qui est une étape réglementaire obligatoire pour que l'ensemble des conseillers municipaux puissent avoir une lecture des actions menées dans le cadre de l'année.

Le rapport d'activités est accessible sur le site de la communauté de communes et vous a été transmis dans le cadre du conseil municipal.

Ce rapport a été amélioré par rapport à l'année dernière. Vous m'aviez fait remonter, très justement, que parfois une difficulté de visibilité pour les actions qui étaient menées et qui étaient en décalage d'un an et demi, deux ans par rapport au calendrier. Nous avons ajouté pour chaque compétence les perspectives 2024 qui permettent d'appuyer sur les points forts qui vont être menés par les services de la communauté de communes.

Je vous propose de commencer par la partie RH qui est un extrait de la synthèse du rapport unique. Au niveau du personnel, pas de gros changements par rapport à l'année dernière. Nous sommes sur un effectif stable au niveau de la communauté de communes, à savoir 126 agents, et au niveau catégories, tout est identique par rapport à l'année dernière.

Ce qui est un indicateur différent de l'année dernière, ce sont les journées d'absence car malheureusement au niveau de la communauté de communes, nous avons des agents qui sont atteints de pathologies lourdes et donc nous avons un nombre de maladies qui a été largement supérieur à l'année dernière de 4 à 12,9.

Au niveau des dépenses du personnel, on a une augmentation de 26% par rapport à l'année dernière. Elle s'explique tout simplement par la compétence « déchets ». On avait repris en 2022 la partie qui était organisée par VEOLIA au niveau du tri. Aujourd'hui, nous avons l'agent qui est sur une année pleine, et nous avons repris en régie toute la partie déchetteries, ce qui explique cette différence.

Je pourrais vous dire que les dépenses sont constantes, car on passe du 0.11 au 0.12, mais nous avons bien une augmentation des dépenses du personnel de 26%.

Au niveau des perspectives 2024, pour l'ensemble des compétences, vous avez un petit encart qui résume lesdites perspectives, ce qui permet de mettre le focus sur les actions qui seront menées. Et d'un point de vue social, les élus ont souhaité mettre en place la prime du pouvoir d'achat et la revalorisation du RIFSEEP par rapport à l'évolution des missions et des cadres d'emplois de la collectivité. Nous avons également mis en place une nouvelle gestion du pôle « gestion et valorisation des déchets », et nous sommes en évaluation, sachant que cela a été acté en conseil communautaire en septembre dernier sur la mise en place réelle du télétravail suite à l'évaluation qui a été très bénéfique.

Au niveau finances et comptabilité, vous voyez que la collectivité n'a pas augmenté les impôts. Elle a une capacité de désendettement qui est très bonne, puisque nous avons un seuil d'alerte qui est inférieur à 5 puisque le seuil d'alerte était à 10 à 12 ans au niveau des collectivités.

Nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont plutôt stables, et une spécificité sur la partie investissement où nous avons mené en 2023 des travaux importants que sont

- la dépollution des berges du Tech au niveau de la commune de Céret,
- les travaux de Sainte Marguerite pour permettre l'implantation de l'entreprise Cap d'Ona,

avec un montant d'investissement plus conséquent que les années dernières, car c'était la valorisation de ces deux opérations.

Au niveau des perspectives 2024, au niveau financier, nous avons déjà mis en place un débat d'orientations budgétaires qui est calé sur le projet de territoire qui a été adopté à l'unanimité hier soir en conseil communautaire, avec une perspective de capacité d'autofinancement et une PPI sur les huit ans à venir, pour avoir une visibilité afin de permettre aux élus d'arbitrer sur notamment toute la politique d'équipements structurants qu'ils souhaitent mener sur le territoire.

Nous avons un objectif zéro emprunt jusqu'à la fin du mandat pour donner une capacité financière plus importante à la communauté de communes et permettre des équipements structurants qui ont été actés dans le cadre du projet de territoire.

Et le dernier aspect qui est très important. Nous travaillons avec l'ensemble des communes pour avoir un pacte financier et fiscal qui soit « gagnant gagnant » pour les communes et pour l'intercommunalité, afin de permettre d'avoir un partenariat financier lisible, y compris pour la partie fiscalité pour le contribuable à l'échelle des dix communes de la collectivité.

Pour le développement économique. Au niveau de Vall' Up, nous avons une pépinière qui est complètement remplie, tant au niveau des ateliers ou des bureaux. Aujourd'hui, c'est une structure qui est reconnue au niveau du département. On accueille régulièrement des entreprises structurantes. Et pour la première fois, nous avons mis en place un partenariat avec la communauté de communes du Haut Vallespir qui participe au fonctionnement de la pépinière, car il est important d'avoir une visibilité d'équipements à l'échelle d'une vallée, et pas simplement à l'échelle d'une limite administrative que peut être l'intercommunalité.

La communauté de communes du Haut Vallespir participe au fonctionnement de la pépinière en fonction des résidents qui sont accueillis, à savoir des entreprises en voie de création qui habitent au niveau du Haut Vallespir.

Nous avons eu 21 entreprises accompagnées dans le cadre du programme LEADER, avec des aides européennes pour leurs programmes d'investissement.

Les deux points les plus importants d'un point de vue développement économique, mis à part toute la partie animation que l'on fait dans le cadre des rencontres inter-entreprises que vous devez voir sur les réseaux sociaux, une volonté très forte de continuer à accompagner les toutes petites entreprises. Puisqu'aujourd'hui à l'échelle du territoire, c'est le tissu le plus important au niveau des entreprises qui sont implantées sur le territoire.

Nous sommes la seule intercommunalité du département à avoir un conseiller du numérique spécialement dédié au commerce, à l'artisanat et à toutes les entreprises pour les accompagner dans la révolution du numérique, de l'intelligence artificielle à savoir faire des vidéos, savoir se référencer sur Google, et tout simplement pouvoir avoir des partenariats avec les collectivités, et pouvoir mettre une facture sur les plateformes dédiées aux collectivités territoriales afin de pouvoir augmenter leurs capacités de marchés.

Aujourd'hui, au niveau du territoire, nous avons 154 entreprises qui ont été accompagnées d'un point de vue numérique afin de leur permettre d'avoir un développement d'activités.

Au niveau agriculture, il y a un travail avec les agriculteurs locaux à l'échelle du pays méditerranée à un atelier de transformation et de découpe à l'échelle des quatre intercommunalités, à savoir

- le Haut Vallespir, le Vallespir, la CCAVI et les Aspres

pour avoir un équipement structurant cofinancé par les collectivités et pour éviter aux éleveurs de faire des kilomètres dans l'Aude ou en Ariège pour pouvoir faire découper leurs bêtes. Nous sommes en train de travailler avec eux et nous sommes accompagnés par l'agence des Pyrénées pour mettre cette phase de développement. La communauté de communes a été désignée comme pilote pour accompagner cet atelier de transformation. Pour l'instant, nous lançons des études de faisabilité, que ce soit d'un point de vue relationnel ou de marché.

Aujourd'hui, nous avons 18 agriculteurs et éleveurs qui sont prêts à investir dans l'outil et qui serait financé par les quatre communautés avec la Région, l'Europe et le Département.

Au niveau des déchets, je vais passer très vite car je sais que Monsieur Jacques SANCHEZ est venu vous présenter le rapport le 10 septembre dernier.

Aujourd'hui, grâce à la mise en place du nouveau mode de collecte il y a une baisse significative et qui continue sur les ordures ménagères grâce aux points d'apports volontaires. Je dirais que le point dur c'est la collecte du verre car les usagers de manière collective mettent malheureusement dans la poubelle grise. Nous sommes en train de réfléchir à un outil qui sur les points durs où l'on reçoit très peu de collectes de verre, un outil incitatif pour que ce soit « gagnant gagnant » à la fois pour l'utilisateur et pour la collectivité. Car le verre nous le payons dans le cadre du renouvellement à 195 € la tonne alors que le verre c'est quasiment gratuit, et nous avons des recettes par rapport à cela.

Au niveau urbanisme, nous sommes sur un service mutualisé avec le Haut Vallespir pour le traitement de toutes les autorisations d'urbanisme à l'échelle des deux collectivités. Nous avons eu 488 dossiers traités avec l'ensemble des services d'urbanisme de toutes les communes du Vallespir et du Haut Vallespir. Ce sont des demandes qui sont en hausse. Vous pouvez voir la répartition par communes en fonction des deux collectivités. C'est le Haut Vallespir qui a eu une hausse en matière d'autorisations d'urbanisme.

Aujourd'hui, l'enjeu est le ZAN, à savoir la zéro artificialisation nette par rapport à la construction d'une stratégie commune à l'échelle de l'intercommunalité, mais aussi en lien avec le SCOT, car d'un point de vue réglementation, les territoires ruraux ont été fortement impactés, malgré le fait qu'ils aient joué le jeu par différentes thématiques, notamment la loi Montagne. En fait, ils sont pénalisés en deux reprises car ils ne peuvent plus urbaniser que 50% de leur urbanisation. Les Maires ont souhaité rencontrer les services de l'État afin de travailler pour que nous soyons un territoire pilote et exemplaire afin de trouver des solutions collectives, et permettre le maintien de l'attractivité en matière d'urbanisme, d'habitat ou d'économie sur le Vallespir.

Au niveau habitat, nous sommes dans une politique avec les aides qui sont de l'ordre de 62 000 €. Nous avons travaillé avec l'ensemble des élus sur une convention renforcée en matière d'habitat. Le territoire a la spécificité d'avoir des centres anciens avec pas mal de personnes âgées. Les aides ont été particulièrement orientées pour le maintien à domicile afin de permettre aux propriétaires occupants de pouvoir mener des travaux conséquents. Et le dernier aspect est de venir en aide aux personnes en difficultés financières.

Aujourd'hui, nous restons la collectivité qui a à l'échelle du département de très bonnes aides qui sont distribuées. Nous travaillons en perspective 2024 à une orientation complémentaire avec la création d'un guichet habitat où tout usager à l'échelle du territoire pourra venir rencontrer les services de la communauté de communes afin d'avoir un accompagnement spécifique dans le cadre de leurs projets.

Nous travaillons également à la mise en place sur la constitution d'un programme local de l'habitat. On l'a vu dans le cadre du projet de territoire, la question de l'habitat, pour répondre à l'ensemble des usagers, ne peut plus être travaillée à l'échelle d'une commune mais à l'échelle d'un territoire afin d'apporter des solutions collectives en matière d'habitat social, d'habitat pour les seniors, d'habitat pour les jeunes afin d'avoir une réponse pour tous.

Au niveau du développement durable, nous continuons la mise en place des actions au niveau du PCAET qui est la stratégie commune dans le cadre du développement durable. Nous avons eu la mise en place du cadastre solaire par des thermographies aériennes et de façades avec 147 personnes qui ont conseillé gratuitement sur l'ensemble du territoire, aussi bien au niveau des communes avec des permanences sur la commune du Boulou, ou au niveau de notre événementiel ARAVIA et au niveau de la communauté de communes. Ce dispositif va continuer sur 2024 et sera justement associé au guichet de l'habitat pour que chaque usager puisse avoir non seulement les aides qui existent pour lui, mais aussi grâce au cadastre solaire, à la thermographie aérienne et de façade à avoir une visibilité sur une bonne orientation des travaux.

Dans le cadre des mobilités, il y a eu un accompagnement au niveau des communes afin de permettre une appropriation des thématiques piétons. Pour donner un exemple, au niveau du Boulou, il y a une carte piétons qui a été réalisée et qui est en phase d'impression.

Les vélos route voie verte continuent d'être améliorés avec des équipements structurants qui vont être mise en place, comme des aires de pique-nique, des stations de gonflage, et tous types d'équipements afin de faciliter le déplacement à vélo sur la voie verte.

Nous avons aussi effectué des travaux au chalet de l'Albère, pépite de territoire, qui a permis d'être rénové dans l'intégralité, et qui est aujourd'hui le seul chalet sur le GR10 qui répond aux normes de gîtes durables et dont les capacités d'hébergement ont été largement améliorées.

Au niveau voirie et travaux, il y a eu énormément de travaux réalisés sur l'année 2023 et ce sera le budget le plus important en matière d'investissement sur l'ensemble du mandat. Avec les « deux opérations phare » que sont

- la dépollution des berges du Tech et la friche Sainte Marguerite

Vous pouvez voir le détail des travaux qui ont été menés.

Si je devais en appuyer un, c'est celui qui est indiqué actuellement sur le service jeunesse à Céret et l'inauguration se fera la semaine prochaine. Cela va être le premier tiers lieu à destination des jeunes qui va permettre d'accompagner tous les jeunes dans le cadre de leurs projets. La CAF et la MSA nous ont accompagnés.

Je vous invite à aller faire un tour car c'est un outil tout à fait intéressant.

Au niveau du pôle petite enfance, il y a trois thématiques

- les crèches,
- le relais petite enfance qui est implanté à proximité de la crèche du Boulou avec un volet itinérant avec l'ensemble des communes du territoire et l'ensemble des assistantes maternelles du territoire
- toutes les thématiques et animations que l'on a avec les semaines de la petite enfance où les enfants de 0 à 3 ans sont menés comme cette semaine au musée de Céret. Ce ne sont pas simplement les crèches qui se déplacent. C'est également en lien avec les assistantes maternelles pour que l'accès à la culture soit accessible dès le plus jeune âge et pour tous.

La collectivité a également été pilote et continue à mener le dispositif avec le soutien à la parentalité avec 11 familles qui sont accompagnées pour leur apporter des solutions dans leurs difficultés avec leurs enfants.

Au niveau du pôle enfance jeunesse, on est de 3 à 17 ans. Ce sont tous les dispositifs qui sont menés dans le cadre du service enfance jeunesse, que ce soit l'accueil des enfants au niveau du périscolaire, de l'extrascolaire pour le mercredi et les vacances scolaires, mais également les plus grands avec l'info jeunes pour aussi les amener à être autonomes dans le milieu professionnel en lien avec la mission locale.

Si je devais faire un focus sur ces thématiques, c'est la mise en place dès 2023 et qui a continué en 2024 d'un référent inclusif qui travaille pour toutes les thématiques de l'enfance jeunesse. C'est une personne qui accompagne les services, les familles pour permettre l'inclusion des enfants au niveau de l'école, des crèches.

Au niveau du Boulou, cela a été particulièrement apprécié dans le cadre de la crèche, car nous avons eu des parcours spécifiques là-dessus. Et il fait aussi le lien avec les associations pour permettre d'aller cet été à la piscine du Boulou comme tout le monde pendant les vacances scolaires.

C'est un dispositif qui fonctionne très bien, qui est financé et qui permet l'accueil d'enfants handicapés que ce soit dans le périscolaire ou dans les crèches.

Pour les perspectives 2024, le projet qui nous occupe beaucoup en cette fin d'année, c'est la reprise en régie des partenariats associatifs, que ce soit au niveau de Céret ou du Boulou.

Pour la commande publique, vous avez l'ensemble des procédures de marchés qui ont été menées par la collectivité avec les euros investis par la collectivité, ce qui amène directement l'attractivité et le maintien des emplois dans le BTP au niveau du territoire. Dans tous les marchés publics lancés par la collectivité, mis à part pour les berges du Tech avec des recrutements faits localement, ce sont des entreprises locales qui travaillent pour les services de la communauté de communes.

Au niveau de la maison France Services, on continue à avoir un double service à l'échelle du territoire. D'une part une permanence de deux conseillers du numérique accessible à tout le monde à la sous-préfecture de Céret.

Il y a 3 281 demandes traitées, ce qui fait une hausse de 25% par rapport à l'année dernière.

Les principaux accompagnements concernent la retraite, et toutes les cartes grises.

Nous avons eu un partenariat avec le conseil Départemental, car il était important pour les élus qu'il y ait aussi des permanences au niveau des communes. Et donc à l'échelle du Boulou, vous avez une permanence gratuite financée par le conseil Départemental au niveau de la médiathèque du Boulou.

Le contrat local de santé est un dispositif mutualisé à l'échelle du Vallespir et du Haut Vallespir. On connaît tous la problématique des déserts médicaux pour l'accès aux soins et de la prévention.

Cet été, à la piscine du Boulou il y a eu une opération phare pour tous les gestes et préventions par rapport aux risques d'été.

Il y a une personne au sein de la collectivité qui travaille à l'animation de ce contrat local de santé dont les premières actions ont été mises en place en termes de prévention et d'action.

Nous travaillons, aujourd'hui, avec les professionnels libéraux pour avoir un « médico bus ». Ce sera une sorte de camping-car qui fera le tour des communes et ils pourront permettre les premiers accès aux personnes qui ont du mal à se déplacer. Ce dispositif sera mis en place en 2025.

Vous avez sur le site internet du Boulou un annuaire qui a été réalisé et qui recense l'ensemble des professionnels sur le territoire du Vallespir sur les thématiques de la santé.

Le système d'information géographique est un outil très important de gestion, de planification. Aujourd'hui, toute collectivité ne peut pas se passer de ce genre d'outils. Nous allons d'ailleurs l'ouvrir à l'ensemble des communes car nous travaillons de manière commune sur cet outil à l'échelle de l'intercommunalité. Pour nous, c'est un outil de suivi sur toutes les compétences de la collectivité et qui permet d'avoir, via la cartographie, des tableaux de bords très concrets.

L'école de musique mutualisée avec le Haut Vallespir avec 18 disciplines qui sont enseignées et 277 élèves inscrits. Sur la commune du Boulou, vous avez la spécificité d'avoir aussi une école associative. C'est un outil qui fonctionne très bien.

L'évènement phare de l'année 2023 a été le concert à Montpellier de Ibrahim Maalouf où tous les élèves de l'école de musique ont pu jouer sur scène. Cela a été un évènement très fort.

En termes de communication, on a la spécificité de tout réaliser en régie par deux agents, tant au niveau des supports, du rapport d'activités, du magazine. On accompagne également via le développement économique, via des ateliers, les entreprises du territoire pour les former aux outils de communication.

Intervention de Monsieur François COMES

Merci Madame Fanny Fontaine pour cette présentation avec beaucoup de sujets à traiter. Avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je voudrais revenir sur la partie « revalorisation des déchets ». Pour mémoire, l'an dernier quand vous nous avez présenté le précédent rapport d'activités, vous nous avez expliqué que vous étiez en pleine réflexion sur les lieux d'implantation dans les zones économiques de colonnes ou containers pour le traitement et la valorisation des bio déchets. Il devait y avoir une réflexion menée avec les entreprises comme les métiers de bouche qui sont quand même nombreux dans la zone du Boulou.

Je voulais savoir où cela en était au niveau de la zone d'activités. Puisque j'ai vu que les perspectives 2024 étaient que chaque collectivité était dans l'obligation d'accompagner ses administrés dans la valorisation de ces bio déchets.

Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)

D'un point de vue réglementaire, cela n'est pas obligatoire. La collectivité n'a pas l'obligation pour les professionnels de collecter le bio déchets. Pour autant, il y a une réflexion qui a été mise en place pour voir les solutions et s'il y avait assez d'exutoire. On avait un projet avec une association qui n'a pu être mené.

Aujourd'hui, nous sommes sur un autre dispositif pour voir si l'on peut apporter une autre solution aux professionnels dans un coût raisonnable pour vous et pour nous, puisque cette compétence n'est pas obligatoire d'un point de vue collectivité. La CCV a l'obligation de collecter le bio déchets si elle apporte des solutions de composteurs collectifs ou individuels, ce qui est le cas aujourd'hui. Mais pour les professionnels, ce n'est pas obligatoire.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Peut-être que je n'ai pas bien compris, mais il me semble que cela était une obligation et vous aviez l'année 2024 pour y réfléchir et faire des propositions de lieux d'implantation.

Tant que cette réflexion n'est pas aboutie entre les professionnels et les pouvoirs publics, les services de la communauté de communes continueront à collecter les ordures ménagères en porte à porte au niveau des professionnels des zones.

Intervention de Madame Fanny FONTAINE (auxiliaire de séance)

Ce n'est pas « porte à porte » mais « redevance spéciale » et ce n'est pas tout à fait le même terme. On vient le chercher chez vous et vous nous payez une redevance. Aujourd'hui la différence entre la tonne et la redevance spéciale et ce n'est pas un service obligatoire au niveau du professionnel. Car normalement tous les professionnels et encore plus avec la loi AGECE ont obligation de traiter leurs déchets de plus en plus en amont.

Les élus ont souhaité que l'on vous apporte des solutions avec un service de redevance spéciale au sein de vos entreprises et qui vient chercher vos déchets ménagers.

Pour le bio déchets, il y a les déchetteries où les filières ont été largement développées, et cela a été précisé par Monsieur Jacques SANCHEZ, pour justement diminuer le coût des traitements de déchets pour les professionnels, et pour le bio déchets vous professionnels vous avez l'obligation de trouver une issue pour le bio déchets. Mais, nous essayons de trouver avec vous d'autres solutions. Mais ce sont les professionnels qui se doivent de trouver des solutions pour l'exutoire du bio déchets et c'est une obligation réglementaire.

Le discours n'a pas changé. On rappelle que pour les professionnels la thématique du bio déchets n'a pas changé, elle n'est pas obligatoire. Pour autant, nous ne souhaitons pas mettre nos entreprises de côté, nous essayons de trouver des solutions qui soient « gagnantes gagnantes », et que pour nous en termes de charges de personnel, ce soit aussi tenable. La solution qui avait été retenue avec une association n'a pu être menée à terme. On cherche d'autres solutions car aujourd'hui l'ADEME apporte d'autres dispositifs. Et en 2025, on verra si cela peut être mené. Mais le discours n'a pas changé. La loi a toujours dit « c'est aux professionnels de trouver des solutions ».

On a fait un partenariat pour tout ce qui est recyclable. Aujourd'hui la collectivité a réussi à trouver un contrat qui permet d'être « gagnant gagnant » pour les professionnels en termes de recyclage avec une collecte individuelle pour l'ensemble des entreprises et notamment du camping au niveau des déchets, à savoir la poubelle jaune. Au niveau du bio déchets, sachant que ce n'est pas une obligation réglementaire et que pour l'instant le dispositif n'a pas été trouvé. On voit même à l'échelle de Perpignan Méditerranée Métropole la difficulté car ils sont entrain de revenir sur une collecte qu'ils avaient mis en place car il y a une grosse problématique du coût de cette collecte.

Le discours n'a pas changé, il a été de dire « la collectivité peut accompagner les professionnels si elle trouve une solution qui soit tenable. Ce n'est pas une obligation réglementaire pour les professionnels. Pour autant, nous continuons à essayer de trouver des solutions ». Car, on sait qu'à l'échelle du territoire, un poids et cela a été le cas pour la poubelle jaune avec un poids assez lourd pour faire baisser les coûts. Mais ce n'est pas une obligation réglementaire.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que nous avons terminé avec les dispositions de la communauté de communes. Nous remercions Madame Fanny FONTAINE pour sa présentation très technique de l'ensemble de toutes ces dispositions.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 de la communauté de communes du Vallespir

2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SPANC 66 2023

Intervention de Monsieur Claude MARCELO

Le SPANC est un syndicat de service public d'assainissement non collectif pour le département.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 fait obligation aux communes d'assurer le contrôle de l'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

A l'initiative de l'association des Maires et adjoints des Pyrénées-Orientales, il a été créé un syndicat mixte SPANC 66 qui regroupe la majorité des communes du département afin de mutualiser les moyens et de minimiser les coûts à la charge des administrés.

Un contrôle chez un administré coûte environ 100 à 150 euros.

Ce syndicat est présidé par Monsieur Bernard REMEDI, ancien maire de Prats-de-Mollo. Il compte 204 communes sur 226 dans le département, et au bord de la côte Vermeille les communes n'en font pas partie.

Le SPANC 66 fonctionne en régie totale avec un effectif de quatre agents territoriaux, à savoir une directrice, une secrétaire et deux techniciens.

Au niveau budget, le syndicat perçoit également une cotisation des communes sur une base de 14 centimes par habitant, et en plus les redevances sur les contrôles de visite, de diagnostic de 100 à 150 euros hors taxe.

Le syndicat fonctionne, il est à l'équilibre. En 2023, il a effectué environ 163 contrôles. Si certaines habitations ne sont pas en règle, il y a un certain délai ou on va directement à l'amende.

Pour le Boulou, ce sont surtout les non-raccordements au tout à l'égout, à savoir le Mas Rossignol, le Mas Roué, le Mas Linas et quelques-uns encore.

Vous pouvez consulter le SPANC sur un site internet www.spanc66.fr

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je n'ai pas bien compris le nombre de contrôles qui ont été faits sur Le Boulou.

Intervention de Monsieur François COMES

Les contrôles n'ont pas été notés pour l'année 2023 pour la commune du Boulou.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On ne sait pas ce qui est fait localement ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est pas systématiquement tous les ans

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je sais bien que ce n'est pas tous les ans. Mais la Mairie est avisée avec un fichier Excel qui est envoyé par le SPANC et qui donne les points qui sont concernés sur la commune, la date des contrôles, et s'il y a non-conformité quand cela doit être fait.

Comment se fait-il que nous n'ayons pas cette documentation ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que si nous n'avons pas été alertés, c'est qu'il n'y a pas de problème local.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je répète, car je me suis peut-être mal exprimé. Même s'il n'y a pas de problèmes, on a connaissance de tous les points qui dépendent du SPANC, et il envoie systématiquement en Mairie.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur MARCELO, merci de faire le nécessaire auprès du SPANC afin d'avoir le retour de ces informations.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est tous les ans, qu'il y ait questions ou pas questions. Et s'il y a des non-conformités, c'est à la Mairie de prévenir la personne pour lui dire de réparer et le SPANC vient contrôler.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis entièrement d'accord et nos services effectuent le travail à ce niveau-là.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 du SPANC 66

3 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE SCOT 2023

Intervention de Monsieur François COMES

C'est un rapport du syndicat mixte du littoral sud dont je suis le vice-président.

Le SCOT est composé avec l'ensemble des communes de la communauté de communes du Vallespir et des Albères côte Vermeille Illibéris.

On peut voir le budget de fonctionnement avec des effectifs assez classiques pour parler de règles d'urbanisme sur l'ensemble des dispositions du territoire, et en particulier ce schéma de cohérence territoriale. C'est pour avoir quelque chose qui nous permet d'avoir des applications des règles de manière bien établie.

Un petit rappel de ce qui s'est passé dans les années précédentes depuis 2000 jusqu'à maintenant avec le lancement des bilans de lancement de révision n° 2 du SCOT. Compte tenu qu'il y a la loi Montagne, la loi Littoral et les ENR, et cela compte énormément car le SCOT tient à marquer notamment pour le littoral.

Il y a eu des demandes d'urbanisme à croiser entre les différentes dispositions évoquées avec la communauté de communes avec notamment la gestion des permis de construire qui se font à la CCV.

Il y a des rencontres classiques avec les différents intervenants de la DDTM, de la préfecture pour les différents sujets qui doivent se travailler par la suite.

Des réunions pour la gouvernance du ZAN ont commencé en 2023. L'analyse des projets de centrales photovoltaïques sur Vivès, St Jean Pla de Corts avec des décrets de décembre 2023 qui permettent de faire avec ou non consommation d'ENAFsi besoin.

Sur le bilan technique, il y a eu la poursuite des travaux de révisions pour l'amélioration de tout ce qui est énergie renouvelable.

La conférence des SCOT avec le STRADET qui est l'élément de la partie du territoire dédiée aux activités économiques. Participation aussi de l'occupation des sols au niveau départemental.
Avez-vous des questions particulières ?

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 du SCOT

4 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN COMPROMIS PORTANT ACQUISITION DE L'ENSEMBLE D'IMMEUBLES LE MAJESTIC

Intervention de Monsieur François COMES

J'ai un grand plaisir de vous accueillir ici pour un sujet global qui satisfait tout le monde, à savoir l'acquisition de notre bâtiment le cinéma Le Majestic avec un compromis d'acquisition qui vous a été remis. C'est avec plaisir que l'on va essayer de trouver avec ces groupes de travail formés les mois précédents à un résultat probant pour le devenir de ce cinéma et cette salle de spectacles avec 130 places, pour tout ce qui est associatif, théâtral, etc..., et c'est un plus pour le devenir. On s'est retrouvé sur un intérêt collectif et je donne la parole à Madame Aline MOSSÉ pour la suite.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au-delà de la symbolique que représente le Majestic comme salle de spectacle cinématographique dans l'histoire de la commune du Boulou, la question du cinéma en centre bourg constitue à la fois un vrai enjeu d'offre culturelle, et je pense que nous sommes d'accord.

A ce jour, il n'existe pas de résidence d'artiste dans le Vallespir permettant de répondre à une demande toujours croissante et « Le Majestic, la fabrique du spectacle vivant » constitue un projet politique impulsé en 2024 identifié en 2 tranches.

La tranche 1 réside en l'acquisition de deux immeubles pour reprendre en régie la gestion et l'exploitation de ces deux immeubles au titre d'activités cinématographiques, théâtrales, et artistiques. Il n'y a pas pour autant nécessité de lancer immédiatement une étude de programmation de l'ensemble du volet résidence d'artiste. Car après la visite des lieux, on était assez nombreux à aller voir, nous avons pu constater que l'état du bien permettait déjà une offre de bon niveau.

L'étude se ferait sur une 2^{ème} tranche, à voir sur un prochain mandat.

Dans ces conditions, il convient d'autoriser le Maire à faire l'acquisition des immeubles du Majestic, à savoir :

- une salle de spectacle avec trois pièces à l'étage faisant office de réserves et de cabine de projection, incluant la licence d'exploitation cinématographique ainsi que le matériel lié à l'exploitation du cinéma,
- deux appartements de type T2 et un studio,
- deux garages

avec une date de signature de l'acte authentique de vente au plus tard au 31 décembre 2024 au prix de 450 000 euros. Avec une première partie de versement au 31 janvier 2025 de 300 000 euros et le restant soit 150 000 euros au 31 janvier 2026, avec une entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2025.

Hier, nous avons eu la confirmation des fonds de concours pour 154 000 euros hors taxe.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Je voulais simplement ajouter que ce projet de rachat du Majestic, nous y tenons tous aussi bien la majorité que l'opposition. Nous y avons travaillé ensemble et quand on veut y arriver on peut, surtout sur de beaux projets comme le Majestic. Il était impensable que ce lieu culturel qui fait partie du patrimoine du Boulou ferme.

Une fois de plus, je voudrais remercier l'ensemble du conseil municipal, mais pas que. Je voudrais également remercier Monsieur et Madame CHAMARD présents dans le public, qui ont su mobiliser par une pétition les boulouneqcs pour que ce cinéma puisse subsister.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Dans le compromis, on fait état de fissures qui ont été constatées sur la façade. Nous avons été déclarés zone de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse. Je voulais savoir s'il y avait un rapport éventuel. Comme les fissures ont été constatées le 15 décembre 2023, est-ce qu'il y a un rapport entre la sécheresse et une partie des fissures ? Dans ce cas-là, est-ce qu'il y a une déclaration de sinistre qui a été envisagée pour qu'éventuellement les réparations soient prises en charge.

Ce qui ferait toujours une charge en moins pour la commune dans le cadre de la réfection du bâtiment.

Intervention de Monsieur François COMES

Je reconnais bien qu'il y a un potentiel risque de variation de la tenue des sols en partie inférieure des fondations sur le côté visuel de la fissure.

Dans le rapport, il ne parle pas de difficultés majeures.

Il serait bien, dans un premier temps, de programmer une petite étude de sol pour le cinéma ou à proximité, pour savoir quel type de sol on a en-dessous. En fonction de cela, savoir si on a un risque ou pas, et mettre des témoins sur les fissures pour voir s'il y a évolution ou pas.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

La question est surtout sur le coût. A partir du moment où l'on est en zone de catastrophe naturelle, on sait que la sécheresse va provoquer des rétractations de sols et que cela peut faire bouger les bâtiments.

Ce serait dommage de faire l'économie d'une déclaration de sinistre.

Evidemment, je ne suis pas un professionnel de la construction. Mais si cela permettait de récupérer de l'argent dans le cadre de la réparation d'une partie des fissures et peu importe après les travaux qui seraient préconisés. Mais si une prise en charge peut être envisagée, je vous alerte juste sur le fait que peut-être cela serait utile. Toutes les économies et toutes les aides financières sont bonnes à prendre.

C'était juste une information et une alerte sur ce point.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous allons nous charger de regarder cela plus précisément afin de voir si nous avons ce risque-là.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'autorisation de signature d'un compromis portant acquisition de l'ensemble d'immeubles Le Majestic.

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La présente délibération permet d'ajuster les crédits de paiement et les prévisions de recettes tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Le chapitre 011 charges à caractère général, une diminution de crédits de 144 000 euros. Nous avons réajusté les besoins au regard des consommations de crédits déjà effectuées et ce dans les services gestionnaires où la projection permet de garantir à la foi le même niveau de service public sans nécessité de la consommation des crédits inscrits en totalité, avec un gros effort de tous les services que l'on peut remercier.

Le chapitre 014 atténuation de produits, est ajusté pour tenir compte des dernières informations à plus 600 euros. C'est le PIJ qui avant était pris en charge par la CCV.

Il en est de même pour le chapitre 042 qui intègre les dotations aux amortissements dorénavant au prorata temporis, plus 29 000 euros.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante est augmenté afin d'ajuster le poste indemnités des élus et le besoin de subvention d'équilibre supplémentaire porté par le CCAS, plus 37 000 euros.

Le chapitre 66 les charges financières sont ajustées au besoin réel, plus 6 000 euros.

Pour les recettes de fonctionnement le chapitre 013 atténuation de charges enregistre une augmentation de 60 000 euros pour s'ajuster aux recettes déjà encaissées tout comme le chapitre 73 impôts et taxes qui enregistre les résultats de la récente commission locale d'évaluation des charges transférées qui permet d'améliorer de 8 000 euros l'attribution de compensation.

Le chapitre 731 fiscalité locale est proposé de manière prudente en diminution de 70 000 euros au regard des notifications en baisse de la taxe finale de consommation électricité alors que le chapitre autres produits de gestion courante est ajusté lui à la hausse à hauteur de 10 000 euros et le chapitre 77 produits spécifiques qui concerne les écritures internes est ajusté à la baisse à hauteur de 2 800 euros.

Le chapitre 23 virement à la section d'investissement est en hausse de 76 600 euros.

Ce qui nous donne une décision modificative en fonctionnement équilibrée à hauteur de 5 200 euros.

En section d'investissement, hors AP, le chapitre 20 est proposé en hausse de 500 euros au titre du contrat PAS de la borne numérique, c'est le seul contrat de maintenance qui puisse passer en investissement.

Le chapitre 23 immobilisations en cours est proposé en hausse de 4 000 euros pour ajuster le besoin de crédits de paiement d'aménagement du futur parking.

Sur les autorisations de programme crédits de paiement,

l'AP 7 opération 968 du cimetière est en hausse de 5 500 euros, pour des casiers supplémentaires

l'AP 10 opération 977 renouvellement du matériel technique est en hausse de 2 000 euros

l'AP 10 opération 979 renouvellement du matériel scénique et festivités de moins 10 000 euros

L'AP 17 opération 985 réhabilitation de la police municipale est ajustée à la baisse de moins 2 000 euros

L'AP 05 opération 976 cadre de vie des quartiers qui diminue de 10 270 euros au chapitre 21 pour une hausse au chapitre 23

Côté recettes, le virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 est en hausse de 76 600 euros en corrélation avec le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement tout comme le chapitre 040 en corrélation avec le chapitre 042 les amortissements.

L'équilibre de la décision modificative en section d'investissement est de 0 euro et est assuré par la diminution de crédits en recettes au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées à hauteur de 105 600 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand vous prenez les crédits aux charges à caractère général, quelles sont les lignes qui sont impactées du chapitre 011 ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y en a pas mal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les principales car 144 000 euros, ce n'est pas anodin.

Etant donné que vous nous disiez que les années précédentes vous aviez des factures de l'année N-1 qui étaient payées et que vous avez reportées. Ce qui m'inquiète c'est de voir que par rapport à un budget qui était déjà tendu en matière de charges à caractère général, vu que vous aviez pris l'option de les minorer. Vous enlevez 144 000 euros, ce qui représente un sacré montant.

Donc, je voudrais savoir sur quoi et notamment si cela concerne de l'électricité ou autres que vous basculerez de nouveau sur l'année 2025 comme à l'accoutumée.

Donc, je voudrais avoir des éléments de détail.

Vous passez sur la décision modificative les 37 000 euros. Je suppose que c'est la subvention complémentaire pour le CCAS que l'on va passer après.

En fait, vous passez une délibération financière avant même que la délibération vous autorisant à verser une subvention complémentaire soit votée. Je trouve cela totalement incohérent.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est pour pouvoir ouvrir les crédits. Si nous n'avons pas les crédits, nous ne pouvons pas voter une subvention après. Quant au chapitre 011, on a effectivement rattrapé l'année dernière plus de 200 000 euros des années précédentes. Nous l'avons fait une année, et on ne va pas recommencer. Si on a rattrapé ce décalage de charges, ce qui est complètement anormal, ce n'est pas pour recommencer. On ne diminue pas l'électricité pour remettre ça en 2025.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dites-moi quelles sont les lignes et pourquoi il y a une baisse de crédits par rapport à ce qui était prévu sur le budget.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a étudié ligne par ligne, service par service

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quelles lignes ? Ma question est simple et 144 000 euros ne se trouve pas « sous le sabot d'un cheval » Madame MOSSÉ

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je suis désolée mais je n'ai pas le détail de toutes les lignes.

Les services ont regardé en fonction de leurs nécessités, de leurs besoins, des crédits restants. Et nous avons pu réajuster de manière à maintenir un service correct en faisant moins. C'est vraiment le jeu de tous les services.

Intervention de Monsieur François COMES

Comme le dit Madame MOSSÉ, c'est l'effort de tous les services et nous les en remercions pour ce gros effort.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 18 VOIX POUR et 10 VOIX CONTRE** la décision modificative budgétaire n°3

6 – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE D'EQUILIBRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le CCAS nous fait part d'un besoin exceptionnel pour une subvention d'équilibre complémentaire pour clôturer l'année 2024 et notamment la masse salariale.

Depuis de nombreuses années, l'équilibre du CCAS a uniquement reposé sur les recettes et le mélange de ses activités avec celles de la résidence autonome.

Comme tout établissement public et comme pour la commune, le CCAS a constaté que ses dépenses augmentaient plus rapidement que ses recettes comme en ont déjà témoigné les différents histogrammes présentés en conseil d'administration et en conseil municipal comme ci-après.

Par ailleurs, l'évaluation externe menée par le conseil départemental a démontré le besoin de monter en compétence au niveau du CCAS, avec notamment pour consigne la séparation des entités du CCAS et la résidence autonomie Le Stabulum. Ainsi, une augmentation de la charge de travail en a découlé comme par exemple la nécessité de réaliser une analyse des besoins sociaux, obligation du CCAS selon le Code de l'Action Sociale et des Familles, la réalisation et la mise en place ou mise à jour de nouveaux outils, projet d'établissement, livret d'accueil, projet personnalisé de chaque résident. Cette démarche a donc justifié le recrutement d'un agent en équivalent temps plein supplémentaire.

Lors de l'adoption du compte administratif 2022, le conseil d'administration avait déjà admis que l'excédent de fonctionnement reporté s'épuisait et que l'établissement public vivait ses derniers exercices sans recours à une subvention de la ville.

Dans le respect du code général des collectivités territoriales et de l'instruction comptable, les subventions d'équilibre permettent à l'assemblée municipale et à la population de bien mesurer le coût réel et transparent d'un service public administratif.

Considérant que l'exercice 2024 constitue une conjoncture exceptionnelle particulièrement défavorable, considérant qu'une réflexion est engagée pour mieux optimiser les recettes du CCAS, Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre complémentaire du budget de la commune au budget de l'établissement public du CCAS d'un montant d 35 000 euros qui contribuera à son équilibre et permettra de payer la masse salariale.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Première question, vous dites que c'est une demande exceptionnelle. Elle vient en lieu et place de celle que vous avez présentée au mois de juin de 72 000 euros ? elle remplace ? On donne que 35 000 euros au lieu de 72 000 euros ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, elle est supplémentaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord, donc vous appelez cela une demande exceptionnelle alors qu'il y a trois mois la commune a versé pour la première fois, depuis les quatre derniers mandats, une subvention de 72 000 euros qui était déjà exceptionnelle. Quatre mois après, vous nous présentez à nouveau une demande de 35 000 euros.

Je suis désolé mais pour moi le caractère exceptionnel n'existe pas. Il n'y a aucun élément dans le rapport qui justifie une subvention exceptionnelle de 107 000 euros, je le précise car c'est la totalité de la somme qui sera allouée au CCAS.

Je suppose qu'au mois de décembre, nous allons en voter une autre de 20 ou 30 000 euros supplémentaires. Jusqu'où allons-nous aller ?

Deuxième point, votre délibération fait état d'énormément de changements dans la gestion et dans les compétences allouées au CCAS et donc au Stabulum. Nous avons déjà eu ce débat en conseil municipal. Il y a certainement des choses qui vont arriver, mais en tout cas des changements notables qui justifient une augmentation de 100 000 euros supplémentaires en dépenses de fonctionnement, je n'en vois pas.

La fois précédente, quand nous avons abordé la demande de subvention de 72 000 euros, j'avais posé la question à Madame Loigerot « comment se justifie cet emploi ? ». Nous n'avons pas eu d'éléments probants et là, à nouveau, vous justifiez une subvention complémentaire de 35 000 euros de nouveau avec cet emploi.

Combien l'avons-nous payé cet emploi ?

Est-ce que nous l'avons payé 100 000 euros cet emploi supplémentaire ?

Je vous demande une chose. Le CCAS est une structure à part entière, elle a une personnalité morale avec un budget indépendant, etc...

Madame Mossé, quand vous me dites que l'on a été plus ou moins obligé de scinder les deux structures et que cela a coûté de l'argent, je ne comprends pas. Je ne comprends pas pourquoi avoir scindé les structures et pourquoi le fait de les scinder avec un personnel existant nous coûte 100 000 euros de plus.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

C'est absolument une obligation de scinder les structures. Il fallait absolument deux entités différentes qui ne pouvaient plus être gérées ensemble et cela nous a coûté cher car nous avons eu du personnel supplémentaire qui nous a été imposé, et puis les factures d'électricité.

Maintenant que nous avons le CCAS qui est installé en Mairie et qui fonctionne naturellement comme un CCAS avec un budget.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame Loigerot, dans ce que vous dites il y a quelque chose qui me choque.
Qui vous l'a imposé cet emploi ? C'est le Maire je suppose, mais qui l'a imposé cet emploi supplémentaire ?

Intervention de Monsieur François COMES

Comme l'a dit Madame Loigerot, c'est le département qui nous a imposé de dissocier et de faire un CCAS en indépendance du Stabulum.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord mais je pense que l'on avait du personnel sur les deux structures. Le personnel est le même, de façon pérenne. Qui vous a imposé cet emploi et pourquoi ? La question est simple.
C'est la mairie qui l'a imposé cet emploi ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est le travail d'évolution du CCAS qui impose d'avoir un personnel.....

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui a imposé le recrutement de cet emploi ? Répondez

Intervention de Monsieur François COMES

L'année dernière, la directrice était en train de reprendre ses fonctions et c'était une nécessité pour le travail effectué.

Intervention de monsieur Patrick FRANCES

Je n'ai fait que reprendre les termes de Madame Loigerot. Je ne me serais pas permis de modifier vos termes.
Deuxième point, vous parlez d'une conjoncture 2024 et je sais qu'elle est difficile non seulement pour les collectivités mais aussi pour les ménages. Sauf que lorsque l'on regarde l'évolution sur votre bel histogramme entre 2020 et 2023, on a une augmentation de 22% de dépenses de fonctionnement en trois ans.
La question est simple. Je veux les éléments et si je ne les ai pas, j'écrirais à qui de droit.
Je veux savoir quelles factures vous n'aviez pas à l'époque et que maintenant vous les avez en supplémentaire au niveau du fonctionnement. Vous m'avez parlé de l'électricité, mais jusqu'à maintenant je suppose que le CCAS payait ses propres factures.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Les factures devaient être payées par la municipalité par rapport à l'engagement d'une personne supplémentaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous vous rendez compte de votre « cuisine interne » ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Je m'en rends parfaitement compte

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, au lieu de sourire, justifiez-vous, je le dis avec calme. Vous entendez quand même ce qui est dit.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Il faut savoir aussi que Madame la responsable du CCAS était encore au niveau du Stabulum, qui a été en congés maladie, puis en congés de maternité, et nous avons besoin d'un personnel supplémentaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord, mais cela veut dire que l'on a eu une compensation financière pour elle, et que de toute manière c'est une situation presque neutre. Donnez-nous des éléments.

Madame Loigerot, je ne veux pas vous mettre en difficultés, mais le conseil municipal doit être au courant des éléments. Vous nous avez dit « la Mairie nous a imposé un emploi, et nous en contrepartie on a dû payer de l'électricité »

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce n'est pas ça. En fait l'électricité était payée par la Mairie à tort pendant deux ans. On a demandé ce rattrapage au CCAS.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Franchement, vous vous entendez ?

Qui est en charge de la politique sociale de la ville ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Quand il y a eu un changement de fournisseur au niveau de l'électricité, les factures sont arrivées à la commune. Nous nous sommes aperçus de cette erreur et nous avons demandé au CCAS le remboursement sur deux ans, ce qui représente 26 500 euros payées à la commune en 2024. En 2023, le CCAS avait oublié les amortissements de 2022 pour 10 273 euros. Il y a aussi des recettes en moins. Il percevait des recettes sur le cimetière à tort, puisqu'il ne règle rien car c'est la commune qui règle les enterrements des indigents. Donc le CCAS n'a plus cette recette. Il y avait aussi une recette sur un loyer qu'ils n'ont plus.

Tout cela fait que 2024 a vraiment été une année exceptionnelle.

En début d'année, on a déjà dit que maintenant le CCAS aura besoin d'une subvention compte tenu des chiffres. Le CCAS a reçu une subvention cumulée de 100 000 euros. L'année prochaine nous pensons qu'ils auront une subvention de 50 à 60 000 euros tous les ans du fait de la séparation du CCAS avec le Stabulum et de la montée en charge pour rendre les services au niveau de la population, de la parentalité, du logement, des sans domicile fixe, de la précarité. Tout un tas de choses qui sont des besoins réels pour la population et que le CCAS va fournir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y a plusieurs éléments qui me dérangent. Je l'avais déjà dit au moment de la première demande et raison pour laquelle on s'y était opposé car pour moi le fait que l'on donne des moyens supplémentaires au CCAS pour assurer un service de meilleure qualité, je suis favorable. Sauf qu'on vous avait mis le doigt sur le fait que la situation est la même, à savoir les prestations qui sont assurées par le CCAS sont les mêmes.

Vous avez lancé un audit qui a coûté 16 ou 18 000 euros que vous faites porter par le CCAS, ce qui est pour moi une aberration. Car c'est la commune qui est en charge de la politique sociale.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'audit a coûté 9 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Allons pour 9 000 euros, cela doit être un autre audit concernant les 16 000 euros, à savoir celui du personnel. La commune oblige le CCAS à prendre des emplois, pourquoi la commune ne paye pas directement les emplois ?

Les erreurs, soi-disant de facturation d'électricité, je n'y crois pas une seconde.

La commune avait pris la décision depuis Monsieur SALGAS de payer effectivement une partie des factures au CCAS, pourquoi ? Parce que le CCAS....

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En fait, c'étaient des subventions déguisées.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame Mossé, vous le savez ou pas, on paye pour toutes les structures de la commune. C'est la commune qui paye. Qui est en charge de la politique sociale, le Maire d'accord ?

On est d'accord là-dessus quand même. Le CCAS n'existe que....

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui, mais quand on veut être transparent sur les comptes, il faut des comptes normaux. Donc, ils payent l'électricité et on leur donne une subvention, et là c'est complètement légal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Légal ? Mais ne parlez pas de légalité.

Sincèrement, ce que je vous demande, et je veux avoir les éléments qui justifieront une subvention complémentaire avec tout le détail des factures qui n'étaient pas imputées au CCAS jusqu'à maintenant dès lors. On veut une explication sur le recrutement qui a eu lieu et qui a coûté 35 000 euros. On veut savoir qui vous avez embauché, pourquoi, dans quel cadre, pourquoi la commune ne l'a pas pris en charge et pourquoi c'est le CCAS, pourquoi le CCAS n'a pas choisi cet emploi, et pourquoi c'est la commune. Et que vous arriviez à justifier qu'en trois ans il y a une augmentation de 22% de dépenses de fonctionnement.

La masse salariale augmente, c'est vrai de 1 à 2%, voir 3% par an. On n'est pas à 22%. Il nous faut des éléments. Madame Mossé, vous nous dites avec le sourire qu'on verse 107 000 euros non prévus sur le budget, et moi cela ne me fait pas spécialement rire.

Là où cela me gêne aux entournures, c'est quand vous allez mettre en place une véritable nouvelle politique sociale, si vous le faites un jour, c'est-à-dire toutes les conséquences de l'audit qui n'a fait que présenter les besoins de la commune en matière sociale, on va passer combien de subventions concrètement ?

Là nous sommes sur une situation stable en matière d'activités sauf que l'on verse 100 000 euros supplémentaires. La politique sociale d'une ville ou d'un village a un coût. Sauf que là ces 107 000 euros, on n'arrive pas à les justifier.

Donc, je voudrais des éléments justificatifs sur les besoins qui expliquent cette subvention complémentaire exceptionnelle de 107 000 euros.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

L'analyse des besoins sociaux doit être faite non pas par la commune, mais par le CCAS. Il faut le savoir et cela nous coûte autour de 10 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame Loigerot, je vous parle du paiement. Que ce soit la directrice du CCAS qui tire les conséquences du rapport que vous nous aviez présenté, c'est normal que ce soit le CCAS qui le porte.

La politique sociale c'est comme la politique d'urbanisme, c'est à la commune qu'elle appartient. Le CCAS est le bras armé en matière du social. Donc, mettre en danger un budget pour minorer le budget principal de la commune tout en majorant via des subventions, à savoir deux en quatre mois au CCAS, je ne trouve pas ça de l'honnêteté intellectuelle mais comptable.

Intervention de Monsieur François COMES

En toute transparence, on sera en mesure de faire la transmission des documents afin d'être clair là-dessus. Honnêtement, on est avec un CCAS en pleine évolution et je remercie Madame LOIGEROT pour le travail effectué. On ne fait pas une subvention par hasard.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je suis quand même un peu inquiète car vous nous annoncez que vous avez payé des factures pendant deux ans alors que vous ne saviez pas que c'était à vous de les payer. Si je dois payer les factures de mon voisin, je m'en rends compte rapidement.

Je ne sais pas si c'est l'arbre qui cache la forêt.

Cette assemblée est régulièrement depuis 2020 rappelée à être prudent, avec les principes de transparence.

Je vous rappelle quand même les principes de prudence, et être prudent c'est de savoir un peu ce que l'on dépense, ce que l'on achète et combien cela nous coûte.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui s'est dit, mais quand on paye pendant deux ans des factures qui ne sont pas à soi, pour moi c'est inquiétant.

Est-ce que cette situation pour laquelle vous nous informez, et j'espère que cela vous a alerté et que vous êtes allés chercher ailleurs s'il n'y avait pas d'autres points sur lesquels il y aurait eu des largesses qui n'auraient pas dû être faites.

On ne va pas refaire l'histoire, mais vous n'écoutez jamais rien. Le Distriport on vous l'avait dit à plusieurs reprises. A chaque fois que des choses arrivaient, on vous disait « attention, c'est une avalanche, cela va vous tomber dessus et ça va coûter cher ».

Et là on arrive « oui on vous entend, oui on est prudent. Rassurez-vous, par souci de transparence, on a fait des bêtises, rassurez-vous on va faire attention »

Je veux être sûre que désormais vous avez regardé un peu plus d'autres comptes et pas que ceux du CCAS et que cela a été un point d'alerte pour lequel vous avez dit stop. Là il y a eu un dérapage, ce n'est pas bien. Mais est-ce que cela vous sert pour le reste des matières et des points sur lesquels vous devez avoir un contrôle car c'est du denier public.

Intervention de Monsieur François COMES

J'entends tout à fait ce que vous êtes en train de dire. Avec Madame Mossé, on va se mettre autour de la table pour retransmettre tout ce qui a été fait en toute transparence.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je voulais quand même dire que cela ne me fait pas du tout sourire surtout quand on parle du social. Je pense que l'on explique les choses de manière très claire. L'électricité va dans l'électricité, et quand il y a des comptes au niveau d'un plan comptable, c'est comme ça que cela fonctionne.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je ne suis pas comptable mais je lis quand même le bilan comptable de mon entreprise. Quelle incidence il y peut y avoir au niveau des amortissements ? Vous avez dit que vous aviez oublié de déduire les amortissements pendant deux ans. Je trouve que d'avoir engagé du personnel en plus et oublié accessoirement que cette personne effectue correctement le travail, je trouve cela un peu bizarre. Pourquoi doit-on verser une subvention supplémentaire parce que l'amortissement n'a pas été inscrit ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est une charge supplémentaire qui est inscrite sur leurs comptes. Elle concernait l'année précédente et n'a pas été prise en compte, elle est reportée en 2023. Ils ont double charge d'amortissement en 2024.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous justifiez par l'absence d'amortissement une subvention complémentaire, vous êtes sérieuse ? Cela s'appelle des opérations d'ordre en général.

Et vous me dites, Madame Mossé, que ce qui compte c'est le social.

Je suis triste car nous sommes obligés de nous opposer à une subvention au CCAS. Vous vous rendez-compte de ce que vous nous obligez à faire ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je vous invite à venir assister au conseil d'administration du CCAS, ce serait pas mal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le « je vous invite à venir » me fait gentiment sourire car nous n'avons jamais été invités. J'aimerais bien voir votre tête à tous si j'arrivais avec Madame Quintana pour vérifier les comptes du CCAS.

Il faut quand même rester sérieux, nous ne sommes pas là pour que s'amuser. Les subventions exceptionnelles renouvelées tous les quatre mois, Madame Mossé cela a perdu son caractère exceptionnel.

Au mois de juin, nous avons eu ce débat qui a été engagé, pourquoi n'avoir pas fait à ce moment-là une subvention globale ? Cela veut dire que vous en découvrez tous les mois.

Cela n'appelle pas de réponse, le silence suffira.

Intervention de Monsieur François COMES

De toute façon, on restera transparent et je m'engage là-dessus.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Quant à la question de la transparence, à chaque fois vous étiez sourd à ce que l'on expliquait. S'il y a des choses que vous ne maîtrisez pas, vous n'avez qu'à demander, qu'à nous expliquer. Et là vous nous dites « vous n'avez qu'à venir au conseil d'administration du CCAS », mais avec plaisir. A chaque fois nous essayons de vous proposer des choses qui tiennent la route quand on voit que cela devient bancal, si vous n'avez pas envie d'entendre, la responsabilité vous échoit et pas à nous.

Là on se retrouve à dire « on va déshabiller Pierre pour habiller Paul » parce que nous avons fait des bêtises, super.

Intervention de Monsieur François COMES

En fonction de la réalité des choses, on refera ce bilan par la suite par des décisions communes et nous allons passer au vote.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur Marcelo, permettez-moi mais j'ai une question importante à poser.

Vous justifiez cette subvention par la grande évolution du CCAS. Le CCAS a supporté l'audit des besoins sociaux. Vous le justifiez par l'augmentation d'une charge de travail, on l'a externalisé. Cela n'a pas provoqué de travail des équipes du CCAS.

Au regard du bilan qui a été donné et pour justifier la subvention qui est soumise au vote, quelles sont les évolutions futures et majeures qui vont être mises en place sur le CCAS en matière de politique sociale ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

En matière de politique sociale, nous faisons le maximum de ce que nous pouvons faire au niveau du CCAS, puisque nous avons une responsable CCAS qui connaît bien la situation, qui connaît bien son travail.

C'est vrai qu'en début de mandat, il y a eu un problème. Maintenant, nous rectifions et nous continuons à travailler sur tous les sujets qui concernent le CCAS.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Dans ma question, je ne remettais pas en cause le travail que vous faites au quotidien.

Je me pose la question sur ce qui a été dit. On vote 107 000 euros sur l'année et il va y avoir une grande politique sociale sur la ville qui aurait déjà dû être mise en place pour justifier ces 107 000 euros.

Qu'est-ce qui est programmé ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

La politique sociale, je connais par cœur au regard de l'expérience que j'ai. Cela a toujours été une priorité de faire les choses au mieux, mais nous avons eu un problème financier. Nous avons réparé « les trous de la raquette », et maintenant on continue normalement. C'est tout ce que je peux vous dire.

En tout cas, le personnel est très conscient des problèmes financiers et tout le monde fait attention.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame Loigerot, le personnel n'a rien à voir avec les problèmes financiers, c'est vous qui décidez.

Vous avez dit que vous aviez été plus ou moins obligés d'opérer une scission dans le fonctionnement du service rattaché au Stabulum et du CCAS.

S'il y a une scission dans le fonctionnement des deux structures, le Stabulum reste au Stabulum, le CCAS est à la Mairie.

Pourquoi un seul budget ? Car finalement c'est le Stabulum qui paye les défaillances du CCAS vu que le Stabulum a ses propres recettes qui sont les loyers de la résidence.

Expliquez-moi, Madame Loigerot.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Le Stabulum n'a pas vraiment de grandes recettes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le Stabulum a les recettes et pas le CCAS

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Maintenant, le CCAS va avoir son propre budget

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quelles seront les recettes du CCAS ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Il n'y a pas de recettes. C'est une mission sociale.

Ce sera une subvention accordée par la mairie comme dans toutes les mairies pour le social.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, cela veut dire que la mairie va récupérer les loyers ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Non, la mairie ne récupère pas les loyers

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le Stabulum versera une subvention au CCAS, et la mairie une subvention supplémentaire

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous avez prévu une convention ? On scinde deux structures où il y avait un équilibre et en scindant ces structures cela coûte 107 000 euros de plus. On se retrouve avec une structure qui encaisse des loyers et l'autre qui ne fait que payer. Vous me dites que le Stabulum va payer une subvention au CCAS.

Est-ce que cela va être acté ? Est-ce que cela va alléger l'endettement que va avoir la mairie au CCAS ? Est-ce que vous avez une projection ? Vu que cette année est « exceptionnelle » d'après ce que vous avez annoncé.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est ce que j'ai dit au début. Le CCAS va avoir besoin de subvention et nous avons estimé pour l'année prochaine 50 à 60 000 euros.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais qui va la payer ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les 35 000 euros que l'on ajoute sont exceptionnels pour 2024

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Donc, l'année prochaine les 60 000 euros de subvention dont va avoir besoin le CCAS vont être pris en charge par qui ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Par la commune. Et si on scinde les deux entités, il y aura sûrement une subvention versée par le Stabulum.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Donc, par souci de transparence, de prudence et des principes que vous avez évoqués il y a moins de cinq minutes, est-ce que vous avez anticipé avec une convention entre les deux entités désormais CCAS d'un côté et Stabulum de l'autre afin de pouvoir chiffrer les recettes du Stabulum, comment elles vont être reversées au CCAS via cette subvention pour savoir combien cela va coûter à la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela sera évoqué lors du débat d'orientations budgétaires

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Là vous n'avez pas de réponse. C'est-à-dire que vous séparez les deux structures Stabulum et CCAS car vous nous dites que vous y avez été contraints, c'est le premier point. On a une structure qui encaisse et une qui dépense schématiquement. La structure qui dépense n'a pas pour l'instant et ne s'est pas organisée pour que ce soit la structure qui encaisse qui la paye.

Aujourd'hui, c'est le Stabulum qui encaisse et le CCAS qui dépense. Et comme le CCAS n'a pas de convention avec le Stabulum, c'est la mairie qui compense. La mairie compense en deux fois avec deux subventions exceptionnelles.

Là vous nous dites qu'il y aura une convention entre le Stabulum et le CCAS afin que le CCAS récupère un peu d'argent qui sépare le Stabulum, mais que pour l'instant vous n'avez pas prévu de convention, et que vous n'avez pas de répartition entre le Stabulum et la mairie pour combler le déficit du CCAS, et que l'on verra cela en débat d'orientations budgétaires. C'est ça ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Je commence à en avoir assez des questions et des réponses étant donné que je ne me sens pas du tout responsable de ces choses. Je voudrais quand même vous dire que le Stabulum à cinq personnes titulaires et le CCAS a deux personnes titulaires.

Intervention de Monsieur François COMES

On va en rester là. Je pense que ce sera détaillé dans les prochaines semaines. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 18 VOIX POUR et 10 VOIX CONTRE** la demande de subvention complémentaire du centre communal d'action sociale

7 – DENOMINATION DE VOIE- IMPASSE DU BOUCHON

Intervention de Monsieur François COMES

A l'angle du 11 rue du Pont, la parcelle cadastrée section BA n°263 a été divisée en deux parcelles cadastrées section BA n°323 et BA n°324.

Un permis de construire a été autorisé sur la parcelle cadastrée section BA n°324 pour réhabiliter l'ancienne usine, y créant un logement individuel.

L'accès à ce nouveau logement se trouvant sur la voie perpendiculaire à la rue du Pont, il s'avère nécessaire de la nommer.

C'est dans le cadre de l'adressage et de la numérotation que nous sommes obligés de renommer cette voie.

Nous vous proposons donc la dénomination « impasse du bouchon »

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Cela n'a rien à voir avec la dénomination « bouchon » qui me fait penser à quelque chose, par rapport aux bouchons que nous avons sur la ex RD900.

Il faut savoir que les systèmes de navigation type Waze vous conseillent pour partir de la zone d'activités pour aller au Boulou de passer par la petite déviation. Cela nous incite à ne plus aller chez le commerçant du centre-ville, et cela est un gros problème.

Nous sommes quelques-uns à être sur la zone d'activités. Que ce soit le matin, le midi, le soir, du lundi au samedi, c'est constamment bouché avec ¼ d'heure, vingt minutes de bouchons.

Vous aviez dit qu'il serait fait un bilan après l'été, l'été est passé.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur BOUSQUET, on en reparlera après car pour l'instant je suis sur la question du moment.

Après je pourrais vous développer certaines petites choses qui sont dans l'idée car s'il y a des bouchons c'est qu'il y a des responsabilités partagées.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Au niveau patrimonial, il n'aurait pas été judicieux de l'appeler « usine » pour justement qu'il en reste une trace.

Intervention de Monsieur François COMES

Après, c'est une usine et une fabrique aussi. Je vais quand même vous proposer cette dénomination « impasse du bouchon »

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la dénomination de voie « impasse du bouchon »

8 – CREATION D'UNE ZONE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LE SECTEUR DU MAS ROUÉ

Intervention de Monsieur François COMES

On a un serpent de mer qui nous envahit sur le Mas Roué. Quelque chose qui a quand même soixante ans d'âge et qui ressort maintenant.

Notre volonté est de défendre aussi les riverains du Mas Roué.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je suis étonné de voir ce sujet qui n'a pas été abordé en commission eau car elle n'a pas eu lieu

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Pour l'instant, nous en avons parlé avec les colotis du Mas Roué.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je croyais qu'il y avait une commission eau qui justement était là pour traiter des sujets sur l'eau. J'ai dû commettre une erreur

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Pour comprendre un peu la situation, je vais vous faire un résumé de l'historique.

L'histoire du Mas Roué remonte aux années 60 avec la famille Massardo qui y fait construire et demande un raccordement à l'eau potable. Le réseau d'alimentation en eau potable du Boulou n'étant absolument pas développé sur ce secteur, en 1965, les maires du Boulou et de Montesquieu s'entendent pour que la commune de Montesquieu alimente directement 3 parcelles privées dans le hameau du Mas Roué, charge aux propriétaires d'implanter un système d'assainissement non collectif.

A la fin des années 1970, une 4ème parcelle privée vient se raccorder avec l'installation d'un compteur général dans les années 2000, puis une eau gérée par la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCAVI) à compter de 2002 et une association des « colotis » est créée.

Entre 2005 et 2007, une phase d'expropriation se déroule dans le cadre du chantier de la nouvelle RD 618.

Le maillage de ce réseau privé d'alimentation a été réalisé par les propriétaires au départ du compteur de Mme Massardo qui est le seul en connexion directe avec le réseau public de Montesquieu.

Depuis des années, la régie eau de la CCAVI facture à Madame Massardo l'eau « en gros », charge pour elle de collecter la quote part des consommateurs privés au titre de ce maillage qui représente environ 3 800 m³ par an.

A partir de 1986 puis notamment 2018, le maillage privé et principal commence à montrer « des signes d'usure » et un écart apparaît entre la quantité d'eau fournie par la régie CCAVI et l'eau payée par l'ensemble de ces « colotis », ce qui progressivement va générer un manque à gagner pour la régie qui va apurer une dette donc payée par ses clients.

En 2023, saisie par les habitants et après une coupure d'eau de la régie eau de la CCAVI en raison d'impayés, la municipalité du Boulou a souhaité tenter de résoudre ce sujet et explorer les différentes pistes. De son côté, la régie eau de la CCAVI a précisé qu'il ne relevait pas de sa compétence de continuer à fournir de l'eau directement à un particulier qui n'est pas dans son périmètre de compétence.

En un an, ce ne sont pas moins de quatre réunions entre les différents protagonistes qui se sont tenues pour proposer des solutions.

Au cours de ces réunions, la position municipale du Boulou a été de rappeler :

- Une volonté d'accompagner ces habitants dans une solution durable du problème
- D'acter la volonté des habitants de payer l'eau à la commune du Boulou
- Que ce sujet vieux de plus de 60 ans ne pouvait se résoudre en 3 mois
- Que ce sujet relève d'une responsabilité de tous les acteurs et qu'il appartient à chacun de les assumer :
 - o L'Etat
 - o La ville du Boulou
 - o La ville de Montesquieu (CCAVI)
 - o Les propriétaires du Mas Roué
- Que la ville du Boulou était prête à s'engager pour rechercher et faire réparer les premières fuites
- Que la ville du Boulou ne se retrouve pas avec des impayés de la part des « colotis ».
- À acheter l'eau en gros à la régie de la CCAVI pour reprendre un cadre plus conforme à la gestion de l'eau

- À s'appuyer sur l'État pour l'appui au financement des travaux de réseau public qui devraient s'avérer nécessaires pour solutionner la problématique.

La régie eau de la CCAVI a décidé de « passer en pertes et profits » la dette en eau cumulée par les habitants et a repositionné le compteur général côté Montesquieu en limite d'accès à la parcelle privée de Madame Massardo. De son côté, la ville du Boulou a fait réparer à ses frais la conduite identifiée comme fuyarde et selon les habitants, il semblerait qu'il n'y ait plus de fuites.

Courant juillet, bien qu'annoncé mais sans une phase de concertation préalable, la CCAVI a délibéré de manière unilatérale sur un projet de convention « de vente en gros » d'eau à destination de la ville du Boulou, transférant de facto, la situation à la ville du Boulou, devant dès lors, refacturer à Mme Massardo pour le compte des colotis, cette eau.

Depuis, un travail tant juridique, technique, que financier est en cours de réalisation afin de proposer aux habitants une solution pérenne d'alimentation en eau potable respectueuse du cadre réglementaire, donc de l'intérêt général.

Concernant la situation juridique. Historiquement, il est à considérer que la délivrance d'un premier permis de construire, puis d'un second, d'un troisième, sans une approche globale de desserte des réseaux publics de ce hameau a abouti finalement, en matière d'urbanisme, à la création ex-nihilo d'une forme de lotissement dont le périmètre et les réseaux demeurent encore aujourd'hui intégralement privés.

A partir du moment où un permis de construire est délivré, il relève de la responsabilité de la commune d'être en mesure de fournir l'eau potable à ses habitants.

De même, il ne relève pas de la compétence d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale compétent de distribuer de l'eau potable à des particuliers qui ne sont pas dans son périmètre de compétence.

La canalisation du côté de Montesquieu partant du compteur général sur le domaine public entre directement au Boulou sur la parcelle privée de madame Massardo.

Le maillage privé se développe ensuite au nord toujours sur les parcelles privées et au sud en traversant le domaine public de l'ancienne route nationale et de la nouvelle RD 618 pour aboutir chez Monsieur Moya, entre autres et retrouver les parcelles privées.

Du côté du schéma d'alimentation en eau potable de la ville du Boulou, le point de raccordement le plus proche se situe au niveau du giratoire d'accès au lotissement de la Rasclose au début de l'ancienne nationale.

Il est rappelé l'obligation faite au titulaire de la compétence en matière d'eau potable d'amener l'eau sur le domaine public en limite de propriété privée, lieu où les compteurs individuels doivent être installés théoriquement.

Il relèvera quoiqu'il en soit juridiquement de la responsabilité des habitants pour résoudre définitivement cette problématique, de financer ou cofinancer la rénovation de leur réseau privé pour l'amener en limite du domaine public.

Ce secteur n'étant pas dans le schéma d'alimentation en eau potable, la question de son transfert au SIAEP au 1^{er} janvier se pose encore à ce jour.

Il relève de l'analyse juridique qu'aujourd'hui comme hier par la régie eau de la CCAVI, la commune du Boulou ne reconnaît que la parcelle constituée par le seul point de livraison entre le domaine public et le domaine privé, à savoir, celui de la parcelle de Madame Massardo.

Il en est de même du portage par le budget annexe de l'eau potable, censé disparaître au 1^{er} janvier ou par le budget principal pour un seul usager, madame Massardo.

Il faut savoir que l'on a des réunions avec des avocats, le président du SIAEP, les responsables du SIAEP, les responsables de VEOLIA

On fait la proposition qu'au regard de ces éléments, compte tenu des enjeux et des obligations qui pèsent sur la collectivité, il est proposé à court et moyen terme de s'inscrire dans l'approche suivante :

- À court terme :
 - Création de la zone d'alimentation en eau potable du Mas Roué (parcelles cadastrées section AM n° 24 à 55, 200 et 201 sections AN n° 56, 70, 83, 85, 98, 100, 102)
 - Création du tarif de zone d'alimentation en eau potable du Mas Roué
 - Adoption de la convention d'achat d'eau « en gros » à la régie eau de la CCAVI
- Pour ce qui concerne le tarif de l'alimentation, on restera aux mêmes tarifs que nous vend la CCAVI

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Lors de la réunion, il y avait eu la question de la personnalité morale des colotis puisque vous nous aviez montré une facture d'eau qui était adressée aux colotis, à Madame Massardo pour le compte des colotis. Et il avait été soulevé le fait qu'il n'y avait pas de personnalité morale. Là vous évoquez l'association des colotis en une ligne. Est-ce que vous avez approfondi la question ?

Il y a quand même une association qui a été déposée en préfecture le 03 août 1997 qui s'appelle « l'association des colotis du Mas Roué » avec pour objet « prendre en charge la gestion de l'eau potable distribuée aux colotis du Mas Roué ». Je n'ai pas d'autres publications. J'ai fouillé dans le journal officiel et je n'ai pas vu que cette association avait été radiée. Aujourd'hui, si elle n'a pas été radiée et si elle existe toujours et c'était le personnel du SIAEP qui était venu en disant « nous on ne connaît pas les colotis, ils n'existent pas, ils n'ont pas la personne morale et on verra qu'avec Madame Massardo et à charge pour elle de se débrouiller avec les autres », ce qui est un peu cavalier.

Techniquement, ce que je vois c'est qu'il y a une personnalité morale qui a été immatriculée à la sous-préfecture, certes en 1997 et je n'ai pas de radiations depuis à ce jour en 2024.

Aujourd'hui, à mon sens il y a un interlocuteur et j'aimerais savoir si vous avez vérifié cette information, car vous en faites part dans la délibération. Savoir si vous vous êtes procuré les statuts pour vérifier qui faisait quoi, comment et qui avait la responsabilité de quoi afin de savoir comment cela était organisé pour savoir à qui on s'adressait.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis désolé, nous sommes en conseil municipal

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

En sous-préfecture, cela avait déjà été dit qu'il n'y avait plus d'association et qu'ils ne veulent pas en créer une.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Avant d'entrer dans des détails comme ça, j'aimerais que l'on parle des grands principes

Intervention de Monsieur François COMES

On avait déjà évoqué cette notion d'association des colotis. On était que sur du territoire privé et c'est un peu complexe.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Evidemment, on a énormément de commentaires et de questions sur le sujet. Je sais que le sujet est épineux. Il n'est pas sorti de terre en 2020, là-dessus il n'y a pas de problème.

On va vous faire part de notre ressenti et d'éventuels commentaires sur les délibérations.

J'ai juste une question préalable : vous avez dit « on a fait des réunions avec les colotis »

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Il y a eu une réunion en sous-préfecture et une réunion en mairie.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que cette délibération et les décisions qui vont découler, car à partir de demain elle sera applicable, vous en avez fait part aux colotis ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Nous n'en pas fait part aux colotis car la dernière réunion avec nos avocats et les différents services datent de la semaine dernière.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Là où il faut que l'on soit clair. Nous sommes en conseil municipal et on est chargé de l'ensemble du territoire de la commune. Là on parle de dix pavillons. Aujourd'hui pour ces dix maisons on parle d'un sujet et de décisions qui vont être prises alors qu'eux ne sont pas au courant.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Pour l'instant, la situation est figée.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pas à partir de ce soir, vu que l'on va délibérer.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Le Mas Roué, pour l'instant c'est figé. Il faut que l'on signe la convention, on achète l'eau pour qu'il n'y ait pas de coupures, comme cela a été le cas, et on leur revend au même prix.

Tant que ce n'est pas réglé, la facture ira toujours à Madame Massardo, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Intervention de Monsieur François COMES

Vu la nécessité, et on a évoqué la chose, de retrouver un collectif car ce sera plus serein que d'avoir qu'une seule personne.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je reviens sur un élément. C'est malheureux de voir la tournure que prend ce débat, il faut avoir un vrai débat de fonds et nous sommes en train de le perdre. Vous avez parlé du prix de l'eau de Montesquieu, il est de combien ce prix ?

Nous ne sommes pas à 2 euros. Le prix de l'eau c'est le nerf de la guerre.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Le prix de l'eau taxes comprises d'après notre calcul est légèrement supérieur au nôtre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le calcul vous l'avez fait avec ce tableau ? Il est impossible à faire

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Avec la facture de Madame Massardo

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur une facture de 120 m³

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

C'est une facture que Madame Massardo nous a fournie.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes en train de dire que vous Mairie du Boulou, vous avez déterminé le prix de l'eau avec une facture d'un particulier ? Vous n'avez pas eu les éléments de la communauté de communes ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est la communauté de communes qui alimente et c'est bien une facture de la communauté de commune que Madame Massardo a reçue.

Et cette valeur à la fois en quantité et en coût qui doit être répartie pour l'ensemble des colotis.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que le système qui était jusqu'à maintenant en imbroglio énorme avec une facture commune et une personne morale qui n'existe plus et qui n'est pas représentée par un bureau, on continue à faire ça. On va l'a taxé à nouveau.

A part que la commune achète en gros l'eau à la communauté de communes, que règle-t-on ?

Intervention de Monsieur François COMES

Cela se règle à court et moyen terme comme il a été dit. Je vous demanderais de voir un petit peu comme ça se passe car ce n'est pas facile du tout.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous nous sommes intéressés et je peux vous dire que l'on est allé sur place voir où il y avait la fuite, etc...

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Nous aussi, on était sur place et nous avons discuté avec les gens. Maintenant, si réglementairement nous voulons faire quelque chose, les colotis vont pleurer car tout est à leurs frais car ce sont toutes des parcelles privées.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quelques questions techniques, car pour la compréhension de ce qui a été exposé, je ne comprends pas tout. Au début, on parle de maillage, maillage avec quoi ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

On se raccorde sur un maillage privé qui part du compteur à Madame Massardo

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour parler français, ce n'est pas un maillage, c'est une extension. Un maillage c'est ce que l'on trouve en ville, c'est une maille quelque chose de fermé. Ça aide à la compréhension car sinon on ne comprend pas le maillage avec quoi.

Intervention de Monsieur François COMES

On peut quand même montrer le plan

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les termes employés sont faux et cela induit à une mauvaise compréhension. La ville du Boulou s'engage à rechercher les fuites, sur des terrains privés ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pas tout à fait sur des terrains privés. A moment donné il était question d'avoir des fuites sous la RD 618

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Admettons que ce ne soit pas sur des terrains privés. Sur une installation privée puisque c'est après compteur ?

Intervention de Monsieur François COMES

On était quand même sûr un terrain public

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Mais sur une installation privée ?

Intervention de Monsieur François COMES

Oui sur du privé.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Et pourquoi la ville du Boulou s'en mêle ?

Intervention de Monsieur François COMES

La CCAVI est sur un territoire extérieur de son territoire.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quel a été le coût de cette recherche de fuites ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Aux alentours de 5 000 euros, je n'ai pas le chiffre exact

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut savoir qu'il y avait une dette de fuites impayées qui a été effacée par la CCAVI de l'ordre de 17 000 euros.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il y a la dette mais la recherche et la réparation. Qui a trouvé la fuite ? Comment cela a été recherché ?

Intervention de Monsieur François COMES

La CCAVI a fait de son côté Montesquieu et nous du côté sud de la 618

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ensuite, autre chose et heureusement que je suis assis car sinon je tomberais plus bas. J'apprends que le transfert au SIAEP n'a pas été envisagé, alors que le sujet était quand même connu depuis quelques temps. Je ne fais que relire ce qui est marqué dans la délibération.

Cela ressemble à de l'amateurisme. On donne les clés du camion au SIAEP et on ne les prévient pas qu'il va falloir faire une extension de réseau pour régulariser ça.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Déjà, et vous devriez le savoir car vous étiez à l'urbanisme, le Mas Roué ne fait pas partie du schéma directeur pour l'approvisionnement en eau.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le problème était bien là, il était connu des élus. Donc en allant voir le SIAEP et dire attention on va avoir cela à régler, au pire donnez-nous des conseils.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

On les demande les conseils. Ils assistent aux réunions

Intervention de Monsieur François COMES

Personne n'a été alerté de ce problème là avant l'année dernière

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je m'étouffe

Intervention de Monsieur François COMES

C'est la réalité des choses, quand même

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Au niveau de la refacturation qui va être faite. Apparemment, cela va être fait car les factures ne sont pas juste un montant. Dans une facture, il y a l'abonnement, la consommation, les taxes, les taxes d'assainissement.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Déjà les taxes d'assainissement n'existent pas au Mas Roué car ils ont des fosses septiques. Pour la refacturation, ils sont en train de voir avec le trésor public. C'est en cours.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'ai un autre point d'étonnement. On parle de ventes en gros pour une partie de la commune alors que cette possibilité était offerte pour l'autre partie de la commune, ce qui va venir de St Jean Pla de Cortès. Et là on ne l'a pas fait. Pourquoi ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Vous êtes bien placé pour le savoir

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Une question appelle une question. J'ai assisté à la réunion technique et c'est pour cela qu'après j'ai effectué quelques recherches. Madame Massardo je ne vous connaissais pas et je suis enchantée de faire votre connaissance.

J'ai quelques éléments de réponse et je suis un peu désarçonnée d'avoir à vous donner ces éléments.

Là où j'ai été un peu surprise, c'est que l'on a eu cette réunion technique, et peut-être aurait-il été utile que vous parliez avec les colotis pour justement leur dire que l'on est confronté à des difficultés qui sont techniques et juridiques qui s'imposent à la commune. Et les solutions qui sont préconisées par les techniciens et les avocats de la commune sont celles-là et que l'on vous fasse un listing pour vous expliquer quelles vont être à priori les étapes qui vont être décidées par la majorité. Je vous rappelle que je ne fais pas partie de la majorité, mais néanmoins lorsqu'il y a de la technique et du juridique qui s'imposent, je suis avocat et elles s'imposent aussi à moi.

Effectivement, c'est un peu dommage que les personnes viennent assister à leurs sorts et que vous n'ayez pas pris soin de leur expliquer un peu avant. Cela reste de votre responsabilité.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que cela avait déjà été expliqué

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous n'avez pas forcément expliqué. Moi je n'ai rien expliqué car j'ai découvert la situation le jour où j'ai été conviée à cette réunion.

Concrètement, et c'est ce que disait Monsieur Pacull, il y a le domaine privé et le domaine public. A partir du moment où c'est sur le domaine public, cela va être pris en charge par les deniers publics, et que tout ce qui est sur des parcelles privées, c'est pris en charge par les privés.

C'est pour rebondir un peu sur ce que disait Monsieur Dugnac quand il a dit « que s'il vous expliquait ce que l'on nous avait dit, les propriétaires privés allaient pleurer ». Et la difficulté principale est là.

Il y a eu 70 ans d'histoire de permis de construire octroyés d'un étalement d'un lotissement sans finalement qu'il y ait de contrôles. Vous avez des branchements pour certains qui sont en série, ce n'est pas possible.

Et désormais, c'est le droit qui vient rattraper et qui dit, et c'est notamment la position technique du SIAEP ou n'importe quel autre fermier en termes d'eau, il aurait eu malheureusement la même réponse.

Pourquoi Montesquieu, pourquoi Le Boulou, car techniquement vous êtes sur la commune du Boulou. Et c'est la commune sur laquelle on habite qui doit acheminer l'eau.

Ce n'était pas Le Boulou qui acheminait l'eau, donc la CCAVI acheminait l'eau et vous facturez. Elle se rend compte qu'elle n'a pas à vous l'acheminer, et du jour au lendemain peut vous dire « on coupe le tuyau » et malheureusement elle a raison.

La difficulté est qu'il faut que vous ayez de l'eau, vous habitez au Boulou et vous avez le droit à avoir de l'eau.

Une convention a été mise en place. Comme techniquement il n'y a pas de tuyauteries qui arrivent jusqu'à chez vous, il y a une exception qui dit que « lorsque territorialement ce n'est pas la commune qui peut acheminer l'eau mais d'autres communes », on va demander à la CCAVI d'acheminer l'eau et va refacturer cet acheminement à la commune du Boulou, qui elle-même va refacturer aux particuliers.

Pourquoi ? Parce que juridiquement la communauté de communes d'à côté, et pas la vôtre, n'a pas le droit de facturer directement des particuliers. C'est interdit. Le service de l'eau doit être facturé directement par la personne publique à ses administrés. Donc, pour les administrés du Boulou, c'est la commune du Boulou qui doit vous refacturer et c'est pour cela qu'il y a cette convention.

Je pense que c'est une mesure très transitoire et qui ne peut pas durer, car il est un peu dommage de s'en apercevoir maintenant.

Aujourd'hui il faut que vous ayez de l'eau, c'est une mesure d'urgence et s'il y a crise, il faut la gérer et je pense que c'est ce que vous êtes en train de faire. Ensuite voir avec vous, et il est bien dommage de ne pas vous avoir

prévenu avant, quelles sont les possibilités qui peuvent être envisagées et les coûts liés à ces possibilités, sachant que tout ce qui est sur des parcelles privées sont à la charge des propriétaires privés.

On a évoqué un certain nombre d'éléments et je pense qu'il serait bien de le voir en privé et non en conseil municipal retransmis devant tout le monde, car c'est un cas qui vous appartient. Je vous invite à vous rapprocher de la mairie qui vous expliquera ce qui a été dit en réunion.

Aujourd'hui, j'ai eu au même titre que les personnes ayant assisté à la réunion des éléments techniques et juridiques. Je pense que vous devriez en être les principaux destinataires.

Je n'en expliquerais pas plus aujourd'hui car cela concerne que certains habitants présents dans le public.

Mais sachez qu'il y a des vrais problèmes techniques et juridiques.

Que vous faites les frais d'une tolérance municipale qui date de 70 ans et qu'aujourd'hui, ce n'est pas ici que l'on pourra résoudre tous les problèmes.

La question du zonage c'est pour cristalliser la crise, et cela a peut-être été mal exprimé. Aujourd'hui, il faut geler la situation afin de pouvoir aller de l'avant.

J'assiste aux réunions, et je vous invite à aller voir les élus qui ont assisté à ces réunions, afin qu'ils puissent vous en expliquer un peu plus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est une consultation gratuite, vous auriez pu le préciser.

Intervention de Monsieur François COMES

Merci Madame Quintana d'avoir expliqué tout cela. Il est vrai que nous avons déjà discuté. J'ai vécu un vendredi soir une coupure imposée par la régie. Il a fallu redébattre avec la sous-préfecture et Messieurs Faucon et Dugnac étaient à mes côtés.

Monsieur Dugnac a bien décliné l'ensemble des dispositions.

On fait d'abord ce zonage du Mas Roué et c'est cela que l'on veut valider dans un premier temps.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai écouté le plaidoyer de Madame Quintana qui expliquait aux habitants.

J'aimerais parler en tant que conseiller municipal, ce que je suis en l'occurrence.

Je vois que la convention a été signée par le président de la communauté de communes applicable au 1^{er} août, c'est écrit sur la convention Monsieur Dugnac. Nous sommes le 5 novembre.

La question est simple : la délibération est prise ce soir et ne sera opposable au tiers que demain, en tout cas après retour de la préfecture ou sous-préfecture. Que se passe-t-il entre le 1^{er} août et aujourd'hui ?

Un des souhaits, c'est comme ça que je l'avais compris depuis des années, des habitants du Mas Roué était d'avoir des compteurs individuels devant leurs parcelles comme cela est prévu pour tous les autres habitants du Boulou, et qu'ils payent ce qu'ils consomment.

Là, je pars sur le même principe qui a « foiré » depuis des décennies de ventes en gros. On va embêter une personne qui n'a pas à être embêtée parce qu'elle a son nom sur l'association des colotis. Je vous rappelle que c'était son mari qui était président de l'association des colotis.

L'association des colotis n'a certes une existence légale vu qu'elle n'a pas été dissoute, et je rejoins Madame l'avocate, mais par contre il n'y a personne derrière, d'où le fait que la trésorerie en charge du recouvrement de la facture d'eau pour le compte de la communauté de communes, n'est pas pu poursuivre, car les poursuites ne tenaient pas la route.

Moi, j'habite au Mas Blanc, j'ai mon compteur individuel, j'ai ma facture. Je ne paye pas pour la consommation de Monsieur Marcelo qui habite en face de chez moi.

C'est ce qu'ils demandent, un compteur individuel.

Naïvement, quand j'ai lu la délibération j'ai dit « chouette », on va acheter l'eau à la communauté de communes et cela évitera à la pseudo personne morale de l'association des colotis à être embêtée, et on va refacturer nous commune du Boulou à l'ensemble des habitants en fonction de leurs consommations.

J'attends qu'ils me répondent eux, et je n'ai pas besoin de votre opinion, Madame Quintana

Je ne veux pas le compte rendu de la réunion. Je veux des éléments ce soir.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Le problème est clair. Il faut mettre sur le domaine public l'alimentation et chaque habitant du Mas Roué vient jusqu'au domaine public se raccorder avec un compteur en limite du domaine public.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y a déjà les réseaux, on est d'accord ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Il n'y a pas de réseaux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire qu'à aujourd'hui, ils n'ont pas d'eau

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai bien précisé que l'eau arrivait au compteur chez Madame Massardo et derrière ce compteur partent toutes les conduites dans les différentes maisons. Dans un cadre réglementaire et juridiquement, il faut que ce soit raccordé au domaine public. Pour tout ce qui est sur le domaine privé, ils ne veulent rien savoir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui « Ils ne veulent rien savoir » ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Personne, que ce soit le SIAEP et même VEOLIA

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On s'en moque du SIAEP, il est compétent au 1^{er} janvier 2025

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je suis tout à fait d'accord avec vous, nous ne sommes pas en 2025. VEOLIA ne veut pas en entendre parler non plus. C'est derrière un compteur et c'est dans le domaine privé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi on met en place ce système d'achat en eau ? Expliquez-moi

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Pour que ces habitants aient de l'eau à leurs robinets

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais, ils en avaient

Intervention de Monsieur François COMES

Il y avait des menaces de coupure, je vous signale

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La menace de coupure, Monsieur Comes, vous l'avez dit c'était suite aux impayés. Et je vous rappelle qu'il est interdit de couper l'eau et cela a duré une journée.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis d'accord et c'est pour cela que j'ai râlé aussi

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'ai assisté à la réunion. Tout à l'heure j'ai évoqué le fait que j'aurais préféré que les élus de la majorité, après cette réunion technique et juridique, convient les colotis à leur expliquer ce qui s'était passé, pour ne pas que cela se déroule en conseil municipal, car peut-être qu'il y a des considérations d'ordre privé. Mais comme la question est posée et que j'ai assisté à la réunion, oui on a eu un comportement assez sec et virulent de la part des fermiers qui ont dit « nous n'avons pas à fournir des particuliers sur ce qui n'est pas de notre ressort territorial ». Cela nous a été opposé tel quel. J'ai posé des questions car je découvrais le dossier.

J'ai dit « ce n'est pas bien, il faut que les gens aient de l'eau ». Réponse « ce n'est pas à la CCAVI de leur fournir », « Donc, demain on coupe l'eau et on a le droit ». Pas de problème pour eux. Ils ont même dit que c'était un moyen de pression pour activer le fait et que tout le monde se bouge. Honnêtement, nous avons trouvé que c'était au-delà du cavalier. Parce que quand même cela fait longtemps que ces gens ont de l'eau et qu'il y a quelques problèmes, oui mais débrouillez-vous. La question de la territorialité c'est la base et l'avocat nous l'a confirmée et nous a dit « c'est la commune sur laquelle il y a les habitants qui fournit l'eau à ses habitants. Vous n'êtes pas sur le territoire de la CCAVI et demain ils coupent le robinet, ils ont raison ». Il n'y a pas une obligation de continuité.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous réponds Madame Quintana, il y avait quand même une convention entre la mairie du Boulou, qui était sur son territoire, je vous l'accorde, et la ville de Montesquieu. Quand Montesquieu est entré dans la communauté de communes de la côte Vermeille, le transfert a été fait. Cela pèse sur la responsabilité de la communauté de communes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous venez de le dire, les communes. Et là ce qui nous ont opposé, c'est que Madame Massardo n'est pas une commune, mais un particulier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas ce que j'ai dit. La convention du départ qui a permis aux premiers habitants du Mas Roué d'avoir de l'eau potable et une adduction d'eau, était entre la mairie du Boulou et la mairie de Montesquieu. Quand Montesquieu a été transféré à la communauté de communes, le transfert a été de fait. En tout cas, c'est marqué sur la délibération

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

En face, on se retrouve avec des gens qui sont assez inflexibles et qui ont quand même le robinet entre les mains. Aujourd'hui, ce que je vois c'est que la délibération en termes de timing n'est pas bonne, car il y avait des gens à rencontrer avant de délibérer sur leur sort, alors que c'est leur sort. Je ne prends pas de décision, je peux juste transmettre ce qui s'est dit en réunion en essayant d'être le moins maladroite. Vu les complications et le listing que l'on nous a présentés, je pense qu'il est urgent de congeler la situation, non ce n'est pas surseoir, mais voter les solutions qui vont permettre de geler la situation

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour moi, il n'y a aucune des solutions envisagées qui règlent les difficultés.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Si vous voulez la solution, elle est très simple pour tous les fermiers et les personnes qui étaient autour de la table. Ils nous ont dit « ce n'est pas compliqué, on ne connaît que Madame Massardo. A priori, il y a un branchement en série qui est interdit et complètement prohibé. Ce n'est pas compliqué, un on coupe le robinet, deux on met des compteurs pour tout le monde mais en limite de propriétés ». S'il y a dix habitations, ils mettent dix compteurs à la limite sur le domaine public. Et après, à charge pour chacun des propriétaires de faire une tranchée de sa résidence et de venir se connecter au compteur. C'est ce qui est proposé et qui est légal. Quand vous construisez une maison, vous aurez un compteur devant chez vous sur le domaine public dans la rue. Et après entre votre maison, si vous avez 4 000 mètres de terrain, il faudra aller traverser.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis allé chercher les informations et c'est vrai pour toutes les constructions neuves. C'est la règle aujourd'hui, ce n'était pas la règle il y a 50/60 ans quand les maisons se sont construites. Et à mon avis, devant un tribunal administratif, cela pourra être le fond du dossier. J'aurais aimé que la commune défende ce principe-là. Il y a un propriétaire dont je tairais le nom, mais j'ai lu la convention qui a été envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux, qui a pris à sa charge le raccordement privé sur sa parcelle à l'époque. Cela veut dire qu'il y a eu des accords qui ont été passés à l'époque.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Monsieur Frances, Je comprends que vous vouliez porter haut et fort la question.

A mon sens, il faut qu'il y ait de l'eau tout de suite et il faut de la continuité d'acheminement de l'eau.

Et la question du bras de fer, on ne peut pas l'argumenter ce soir car c'est public, car c'est un conseil municipal et parce que je pense que c'est quelque chose qui devrait être vu autour d'une table avec des recherches plus approfondies.

La solution de facilité était de dire « maintenant, vous payez tous votre compteur et vous vous débrouillez »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis d'accord, mais le bras de fer a été engagé par Monsieur Parra. C'est lui qui a pris la décision de façon unilatérale de vendre en gros. Et je trouve dommage que la commune ne tienne pas au bras de fer.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Aujourd'hui, la délibération que l'on a envisagée pour ce soir et à laquelle j'ai participé, je ne vais pas me défaire. Mais je trouve très injuste que l'on laisse faire ces choses aux gens pendant 60 ans et qu'après on leur dise maintenant il faut partir en arrière.

Il y a une tolérance qui est totalement anormale et je pense qu'il y a un accompagnement à faire et qu'il faut trouver le point d'entrée juridique qui va permettre de sauver un peu la situation.

Mais, il faut aussi être conscient que je découvre ça lors de la réunion et je déplore que tout le monde n'ait pas été informé. Là je ne recule pas des quatre fers sur la décision, je dis juste qu'aujourd'hui il est urgent que l'eau continue d'être acheminée et je suis d'accord pour zoner avec une zone définie et une convention pour que l'eau soit acheminée. Et après que l'on ne poursuive pas la discussion ce soir en conseil municipal justement pour avoir un laps de temps. Et je ne suis pas du style à laisser trainer et je suis assez sereine sur la démarche. S'il faut que j'aille monter au créneau, cela ne me dérange pas car j'étais à la réunion et je n'ai pas arrêté de les marteler de questions en leur disant que c'était anormal.

Moi, voter pour le gel de la situation, car c'est une crise et la crise il faut la geler avant que ça dégénère. Mais après, c'est comme si on était en conseil municipal, en train de dire « voilà vous allez avoir des nouveaux radars dans la ville et on va vous donner les points d'accès » alors que c'est public.

Aujourd'hui, c'est un problème privé avec des enjeux qui vont certainement passer devant la justice, mais on ne va pas parler de ces points-là alors que l'on peut tout faire basculer si justement on prend le conseil municipal comme une parade télévisuelle.

Aujourd'hui, je pense qu'il y a des enjeux particuliers qui sont plus importants que les images que l'on peut donner lors d'un conseil municipal.

Intervention de Monsieur François COMES

J'aimerais que l'on revienne sur le sujet car c'est le schéma que l'on doit voter qui est destiné à la récupération de ce site et de ce réseau qui existe actuellement.

Nous allons donc procéder au vote du premier thème.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la création d'une zone d'alimentation en eau potable pour le secteur du Mas Roué

9 – CREATION DES TARIFS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE DU MAS ROUE

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

On ne bouge pas le tarif que nous vend la CCAVI

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous dites on ne bouge pas, mais on n'a pas le droit car on est obligé de vendre au prix que l'on achète. Des frais de gestion « mort de rire » car accessoirement il y en aurait.

On le facture à qui, Monsieur Dugnac ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Pour l'instant, c'est toujours Madame Massardo. Je peux vous dire que l'on s'est battu pour que tous ceux qui ont un compteur puissent être relevés. Et bien, c'est non.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On a demandé à ce qu'il y ait des compteurs sans fil qui soient intégrés dans les maisons de chaque personne pour pouvoir avoir un relevé juste à comparer avec le relevé en bout de course de Madame Massardo, c'est ce que j'ai demandé. On m'a répondu « que j'aille me faire voir chez plumeau et qu'ils n'avaient qu'à faire les compteurs limite de propriété car ils ne pouvaient pas entrer chez les gens ».

Aujourd'hui, toutes ces propositions ont été faites et je n'ai pas de réponse technique. Je ne suis pas une professionnelle de l'acheminement d'eau. J'ai des réponses juridiques qui ne conviennent pas, mais aujourd'hui la délibération de ce soir est la moins pire par rapport aux éléments que j'ai reçus.

Cela me fait un peu mal de dire ça car pour une fois que je suis d'accord avec la majorité sur ce point, c'est tragique mais ce sont des choses qui arrivent.

En attendant, aujourd'hui il y a une chose à figer. Oui, Madame Massardo il n'y a qu'un compteur et c'est le vôtre.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour information et pour tout le monde, on a reçu à quatre reprises les colotis. On a déjà évoqué ces points-là y compris en sous-préfecture avec Madame la Sous-Préfète. Maintenant, on est sur la distribution de l'eau telle qu'elle est rachetée à la CCAVI et on reste sur cette valeur-là.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Du moment qu'il y a une zone d'alimentation que l'on vient de voter, maintenant c'est à la commune de faire un réseau pour régulariser la situation. Et il y a environ 800 mètres à faire et il faut le faire.

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut le faire sauf que nous sommes sur du terrain privé.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Et quand bien même, il y a la voie qui est parallèle à la 618 et il y a la bifurcation devant la propriété existante en partant vers le nord, vers le Tech et le réseau doit venir dans cette zone-là. Et quand bien même s'il passe dans des propriétés privées, il y a le chemin et dans ce cas-là une convention de passage est à établir.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'ai demandé si on pouvait engager une convention de servitude de passage pour que l'on puisse creuser, et c'est aussi une question que j'ai posée. J'ai demandé une servitude afin que chaque propriétaire laisse un droit de passage pour la tuyauterie jusqu'à chez lui, et on m'a dit « non »

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela existe, comment croyez-vous que cela se fait pour d'autres énergies, pour du gaz, pour de l'électricité ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'entends mais on nous a répondu « non », VEOLIA « non », le SIAEP « non » et « non » les avocats.

Intervention de Monsieur François COMES

On reste sur le prix de l'eau et est-ce que nous sommes d'accord sur ce qui a été évoqué pour le prix de l'eau que l'on revend ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce que je vois ce soir, c'est que soit on ne vote rien et on est à la merci de VEOLIA qui coupe le sifflet, soit on zone. Les gens qui étaient autour de la table nous ont dit qu'ils n'avaient aucun interlocuteur et on s'en fiche. Soit on gèle la situation et c'est une option. Et après, le bras de fer peut démarrer, mais au moins les habitants ont de l'eau pendant que le bras de fer se fait. Soit on démarre le bras de fer et celui qui a le robinet coupe.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la création des tarifs d'alimentation en eau potable de la zone du Mas Roué

10 – CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE LA CCAVI ET LA VILLE DU BOULOU POUR L'ALIMENTATION DE LA ZONE DU MAS ROUE

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je réponds un peu à la question précédente, à savoir ce qui s'est passé entre août et maintenant. On a quand même demandé aux avocats le temps d'étudier les différentes possibilités, car on nous a mis devant le fait accompli et terminé. Si vous ne signez pas, on coupe.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si vous ne signez pas, on coupe. Là on parle d'une convention entre un président d'une intercommunalité et un maire. Je suis maire du Boulou et il y a un président d'intercommunalité qui me met un couteau sous la gorge, je ne vais peut-être pas me laisser faire. C'est hallucinant que l'on subisse tout en permanence partout et par tout le monde.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce qui est hallucinant c'est que vous n'avez pas vécu en direct la coupure du vendredi. Il a fallu que je me plaigne au niveau de la sous-préfecture car personne ne voulait rien entendre en face.

On nous a imposé cette disposition et je suis obligé de répondre.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce que je déplore, c'est que pour la deuxième fois sur le sujet de l'eau, le conseil municipal ne soit qu'une chambre d'enregistrement dans le cas du SIAEP et dans ce cas-là. Les décisions sont déjà prises au regard des conventions, et nous sommes là pour voter une fois que c'est déjà fait.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est quelque chose qui m'a été imposé. Je vous remercie pour les échanges, mais sachez que très prochainement, nous reverrons les colotis du Mas Roué pour voir comment cela se passe avec la CCAVI.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention pour la fourniture d'eau potable entre la CCAVI et la ville du Boulou pour l'alimentation de la zone du Mas Roué

11 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT ET MODALITES DE REMUNERATION D'AGENTS RECENSEURS

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a un recensement qui se met en place entre janvier et février 2025, et qu'à ce titre-là il faut rémunérer quelques recruteurs. Vous avez lu les dispositions qui sont dans la délibération. C'est une imposition qui doit se faire et on aura un petit retour de l'INSEE pour nous rémunérer une partie de ces dépenses.

Avez-vous des questions particulières ?

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'autorisation de recrutement et modalités de rémunération d'agents recenseurs.

12 – CONVENTION DE PARTENARIAT « ESPACE SANS TABAC » ENTRE LE COMITE DES PYRENEES-ORIENTALES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER ET LA COMMUNE DU BOULOU

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Comme le sujet que je vais vous présenter est soutenu par 90% des habitants de France et d'Europe, cela devrait être assez rapide.

Le label « espace sans tabac » a été lancé en 2012, il y a douze ans. Impulsé par la ligue contre le cancer, une association reconnue d'utilité publique avec 500 000 adhérents. Aujourd'hui, nous avons une interdiction de fumer dans les lieux publics depuis 2006, et cette interdiction de fumer dans les lieux publics est plutôt très bien acceptée. Pour demain, ce que je vais vous proposer c'est d'aller un peu plus loin pour réduire l'acceptabilité sociale du tabagisme. Les espaces sans tabac doivent se généraliser pour la santé de nous toutes et de nous tous avec une remarque sur le tabagisme féminin qui fait aujourd'hui des ravages.

Je vais vous demander d'approuver la convention « espace sans tabac » pour la commune du Boulou. Ce sera la première convention signée au sein des communes de la communauté des communes du Vallespir.

Je vous demande donc d'approuver cette signature de convention entre la commune du Boulou et le comité des Pyrénées-Orientales de la ligue contre le cancer.

Sans être aujourd'hui dans le punitif, on va être plutôt dans l'incitatif. Mais cela n'empêchera pas de devenir punitif plus tard. Aujourd'hui, je suis plutôt dans l'incitatif, et on va le confier un peu aux enfants. Car concrètement, il est logique que l'on intègre cette interdiction de fumer au niveau des abords scolaires, à savoir l'école maternelle et primaire, mais aussi des parcs et jardins qui accueillent des enfants, c'est-à-dire à peu près tous les espaces publics.

Cette mesure fait partie d'un programme national de lutte contre le tabagisme.

C'est un programme de 2013 à 2027 pour tendre vers une génération libérée du tabac. Donc, ce n'est pas pour interdire aux adultes qui fument depuis 40 ans, mais arriver à une génération libérée du tabac.

Aujourd'hui, le tabac fait 75 000 morts par an, à savoir 6 250 morts par mois, plus que les habitants du Boulou et sans parler des centaines de milliers de blessés du tabac. Aucun consommateur n'échappera à une complication liée à son tabagisme.

Combien cela va nous coûter ? Rien car c'est la ligue contre le cancer, qui avec les dons, va nous fournir le nombre de panneaux que l'on aura décidé de leur demander à la condition de leur fournir les adresses et les justificatifs.

On communiquera au niveau des écoles car ce sont peut-être les enfants qui demanderont à leurs parents de ne pas les attendre « la cigarette au bec ».

Il y aura une inauguration afin de signer cette convention, avec une communication au niveau du Boulou'Mag.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur le principe, pas de difficultés. Vous parlez que vous voulez être dans l'incitatif, dans la pédagogie. Sauf que dans la convention, c'est très clair « la ville s'engage à interdire la consommation de tabac sur des espaces extérieurs identifiés et faire respecter cette disposition selon des moyens choisis en interne (un ou plusieurs espaces publics) ». On en a listé plusieurs et c'est carrément une interdiction.

Est-ce que concomitamment à la délibération, vous allez prendre un arrêté municipal avec des amendes ?

On n'est pas dans l'incitatif. Si je vote cette délibération, cela veut dire que je suis pour que la ville interdise la consommation de tabac devant tous les lieux que vous avez listés et il y en a quand même pas mal.

Il aurait été bien de commencer par les écoles dans une logique incitative, car vous êtes tous conscients que ce n'est pas de l'incitatif. La convention indique que le Maire va signer un arrêté d'interdiction d'usage du tabac devant l'ensemble de ces lieux.

Nous ne sommes pas dans l'incitatif, mais dans la répressif.

Intervention de Monsieur François COMES

Quand j'entends Monsieur Verclytte, l'incitatif c'est lors de la pose des panneaux. Il y aura peut-être une semaine ou deux à titre incitatif

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Une semaine ou deux avant de mettre des amendes aux gens. Et vous allez avoir des espaces sans alcool, car cela tue plus que la cigarette ?

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Je peux vous en parler des jours et des jours. Le tabac est légal et tue plus que l'alcool

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

L'alcool est légal et tue plus que le tabac

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

C'est faux.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On échangera les statistiques sans problème

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

C'est faux et je vous donnerais des documents. Le tabac tue plus que l'alcool, les accidents domestiques, la drogue, les accidents de voiture réunis.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est l'alcool qui est devant

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

C'est complètement faux et ce sont des idées reçues

Intervention de Monsieur François COMES

On sortira les statistiques et on les communiquera

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Je ne peux pas laisser dire ça, car c'est faux.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Avez-vous prévu des espaces « anti-joints, anti-drogue, anti-cannabis » ? Car ce serait prioritaire

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Cela relève de l'État

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Les panneaux que vous allez mettre, c'est anti-tabac. Par contre, je peux avoir un joint et une bouteille d'alcool fort. Cela ne pose pas de problème devant l'école ?

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Le tabac n'est pas interdit. On va inciter d'abord et on punit ensuite selon l'évolution. On n'a jamais puni quelqu'un qui fumait dans l'espace public fermé puisque cela n'existe plus. On espère bien que ce sera la même chose pour les espaces publics ouverts.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais là dans la délibération car vous nous dites que vous allez mettre des panneaux. C'est bien car il ne faut pas montrer aux enfants que l'on va fumer.

J'entends la ligue contre le cancer, car mon père est décédé d'un cancer pour avoir trop fumé. Donc, honnêtement je suis sensible à la question, mais aussi à la liberté de chacun et au choix que vous faites.

Inciter, c'est dire « attention, protégez nos enfants, évitez de fumer, ramasser vos mégots et à la rigueur mettre une amende aux gens qui jettent leurs mégots pour ne pas que les enfants jouent avec », c'est une chose. Mais interdire les gens de fumer et qu'ils n'ont qu'à prendre leurs cendriers portables, ils se débrouillent car on est à l'air libre.

Car quand il y a du vent, que l'on fume devant le café pour que ça aille devant l'école, cela fait pareil.

C'est le parti pris pour la cigarette, le parti pris de sanctionner, et le parti pris d'oublier qu'il y a des gens qui se droguent, et ce n'est pas seulement avec une seringue dans le bras, cela peut être aussi sous la forme d'une cigarette un peu conique et de l'alcool. Car l'alcool tue plus que la cigarette. On échangera les statistiques.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Maintenant, si vous parlez de stupéfiants je regrette mais ce n'est plus du tout le même sujet. La lutte contre les stupéfiants est du domaine de l'État.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Et donc, c'est autorisé ? Donc, ce soir on dit que l'on est OK pour les stupéfiants mais pas pour la cigarette ?

Intervention de Monsieur François COMES

Madame Quintana, nous sommes sur la disposition anti-tabac de la ligue contre le cancer. Le cancer du poumon touche beaucoup de monde. Il y a déjà un arrêté d'interdiction d'alcoolémie sur la voie publique. Chaque chose viendra en son temps. On a déjà parlé du radon, c'est un autre sujet mais c'est par arrêté préfectoral que nous avons des dispositions là-dessus.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous ne pourrez pas l'interdire, le radon

Intervention de Monsieur François COMES

Bien évidemment, sauf que nous avons des dispositions constructives pour ventiler les locaux et cela fait partie des sujets à mettre en avant.

Je vous propose de garder cette disposition « anti-tabac » à partir des lieux accessibles aux petits enfants.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Il y a les écoles, et cela peut s'entendre, les aires de jeux OK, mais pourquoi la façade avant de la mairie ? Donc, je ne peux pas passer devant la mairie avec ma cigarette, sous peine de prendre une amende ?

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

C'est notre décision politique de montrer l'exemple

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je ne peux plus circuler sur le trottoir devant la mairie sous peine d'ici quinze jours de prendre une amende ?

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Eventuellement, oui

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a des enfants qui passent dans les poussettes

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Pourquoi ne pas mettre l'ensemble du territoire de la ville. Il y a des enfants qui passent sur la Rambla les jours de marchés

Intervention de Monsieur François COMES

On n'est pas sur toute la ville, mais il faut faire attention aux enfants, je suis désolé.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

Cette idée vient de la ligue contre le cancer et cela se fait ailleurs. Et je rappelle que 90% des personnes interrogées, que ce soit les Français et les européens sont tout à fait pour. On a eu le même débat pour les lieux fermés et personne n'a eu d'amendes. Vous ne fumez pas dans un restaurant, dans un cinéma, etc..., et ce sera pareil pour les abords des lieux qui reçoivent des enfants.

Car le but est d'avoir une génération débarrassée de ce fléau.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si je peux me permettre de faire une remarque, j'aimerais quand même que l'on remette le sujet au sérieux autour de la table Monsieur Verclytte.

Sur le principe, nous sommes d'accord et notamment pour les écoles. Il y a beaucoup de collectivités qui l'on fait depuis très longtemps.

Je vais prendre un exemple tout bête. J'essaie d'arrêter de fumer et je vapote et je suis beaucoup plus avancé que Monsieur Bousquet.

On met une interdiction devant la salle des Échards qui est une salle de spectacle et les parents ne fument plus dedans. On va leur interdire, à la mi-temps de la rife des Pompiers, de sortir pour fumer.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTTE

L'interdiction concerne les entrées et sorties

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour que les gens s'habituent, j'aurais été d'avis de cibler les structures où il n'y a que des enfants, à savoir les parcs, les écoles, etc..., et là il n'y a même pas de débat.

Vous avez mis tout, Monsieur le Maire. Il y a les Echards, le club house de Foot, etc... Je ne peux pas accepter ça.

Intervention de Monsieur François COMES

Au foot, on ne va pas fumer.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Si vous voulez en savoir plus sur le tabac, je vous invite à aller sur le site de la mairie « vivre au Boulou » et vous saurez tout sur le tabac. Allez discuter avec les bénévoles de la ligue contre le cancer et savoir pourquoi ils s'investissent dans cette lutte contre le tabac, car ils ont tous été en face de ce problème.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Arrêtez de croire que si on ne vote pas, on est contre la ligue contre le cancer, il faut être un petit peu sérieux. Pourquoi n'avoir pas mis les terrasses des cafés ? Il y a des enfants.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Pour les terrasses des cafés, ce sera une décision de l'État.

Ne vous inquiétez pas, cela viendra peut-être si l'État le décide.

Je ne vais pas interdire le tabac partout, ce n'est pas le but. On demande l'interdiction du tabac à proximité des lieux qui reçoivent des enfants.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Monsieur Verclytte, tous les lieux reçoivent des enfants.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Tout ce qui est excessif est dérisoire. Si vous voulez être incitatif, vous n'avez qu'à lister les entrées d'écoles. Lorsque les gens auront attendu que les enfants reviennent en disant « ce n'est pas bien de fumer », c'est cette génération que vous visez qui ne fumera pas dans les parcs.

Que vous mettiez des amendes à des gens qui jettent leurs mégots n'importe où et notamment dans les parcs, cela s'appelle une incivilité. Que l'on sanctionne les incivilités, c'est une chose, mais qu'après si vous voulez être incitatif, ce n'est pas en ouvrant la brèche de la verbalisation à tout va.

Parce que si les gens ne peuvent pas aller au Echards à cause de l'interdiction de fumer à la rifle, ils n'iront pas.

Je pense qu'il faudrait juste refaire votre liste.

On est tous pour la lutte contre le cancer, et on ne veut pas que les gens soient malades.

Ce que je vous dis, c'est que votre liste est trop exhaustive. Soyez plus incitatif puisque c'est le mot que vous utilisez. Réduisez cette liste et vous la reprendrez dans quelques mois.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Vous voulez que l'on garde l'école primaire et l'école maternelle. Et dans six mois on revient pour les aires de jeux d'enfants, et six mois on revient sur autre chose. La ligue contre le cancer nous a demandé de donner un nombre de lieux en nous disant « on vous donne les panneaux et vous nous en demandez autant que vous voulez ».

Maintenant, si vous ne voulez pas qu'on les mette aux Echards, tant pis. Je suis d'accord pour les enlever aux Echards.

Je ne voulais pas revenir 36 fois sur le sujet.

Quand j'invite les gens en commission santé, ils ne viennent pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Donc, on va garder l'école maternelle espace d'attente des parents, la future école primaire qui sera réouverte en septembre 2025, la crèche, la piscine, les aires de jeux qui sont dans tous les quartiers, les parcs et jardins.

En ce qui concerne la médiathèque, la maison de l'histoire, la maison de l'eau et de la méditerranée et la mairie on fera ça un peu plus tard.

On simplifie la chose, on incite davantage.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Géographiquement l'aire de jeux cela veut dire que l'on n'a pas le droit de fumer à l'intérieur des grilles de l'aire de jeux. Et on sort de l'aire de jeux, on fume et on jette son mégot dans l'aire de jeux ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a des gens qui peuvent avoir un peu de civisme et ne pas jeter les mégots.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Concernant le civisme il n'y a pas besoin d'interdiction

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

La commune de Banyuls sur Mer a mis tous les espaces des enfants avec les panneaux « interdiction de fumer ». C'est dans les parcs et pas dans les rues.

Intervention de Monsieur François COMES

Est-ce que vous êtes bien d'accord sur la liste que je viens d'évoquer ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Dans les écoles et dans les parcs oui, mais pas dans les surfaces publiques car ce sont des espaces partagés et ils ne viendront plus.

Intervention de Monsieur François COMES

Donc, on reste sur cette proposition.

Je reprends : aux abords de l'école maternelle, de l'école primaire, la crèche, la piscine, les aires de jeux et les parcs et jardins. Il faudra penser à mettre des cendriers à l'extérieur.

Est-ce que pouvons le voter comme ça ?

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention de partenariat « espace sans tabac » entre le comité des Pyrénées-Orientales de la ligue contre le cancer et la commune du Boulou

13 – PROROGATION DE LA CONVENTION PERISCOLAIRE CCV

Intervention de Madame Caroline ROCAS

Les statuts de la communauté des communes du Vallespir et la compétence : actions communautaires en matière de petite enfance et enfance jeunesse (à l'exclusion des garderies municipales)

La communauté des communes organise et gère depuis le 1^{er} septembre 2021 des accueils de loisirs périscolaires dans les communes de Céret, Maureillas-Las-Illas et Le Boulou.

La convention de mise à disposition de service intervenue à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de trois ans prévoit sa prorogation pour une même durée par délibération concordante des organes délibérants des collectivités concernées, (Art. 6 de la convention initiale).

Compte tenu que le fonctionnement actuel satisfait l'ensemble des collectivités concernées, et permet une bonne organisation et gestion des services périscolaires ; il est proposé aux communes de Céret, Maureillas-Las-Illas et Le Boulou de poursuivre la mutualisation des moyens matériels et humains afférent à ce service d'accueil de loisirs associé à l'école dans les conditions de la convention initiale avec actualisation des annexes précisant l'occupation des locaux, l'inventaire du matériel mutualisé, et la désignation des agents communaux mis à disposition.

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions particulières ?

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la prorogation de la convention périscolaire CCV

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions sur les décisions prises ? Donc, l'ensemble de ces décisions est validé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai vu que sur la décision financière 24_48, vous aviez obtenu le fonds de concours. Est-ce qu'il nous reste des fonds de concours d'ici la fin du mandat ?

Intervention de Monsieur François COMES

Cela va se voir en fonction des derniers éléments disponibles pour les dix communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A aujourd'hui, on a tout utilisé ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout à fait.

Comme dit Madame Mossé, il doit nous rester 19 000 euros.

Je vous propose de passer maintenant aux questions diverses

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

*Notre commune est-elle concernée par la difficulté rencontrée par l'État pour régler les loyers des gendarmeries ?
Je sais que plusieurs communes du département sont concernées. Est-ce que nous le sommes ?*

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui, bien qu'aucune communication officielle n'ait été faite par l'État à la commune, on a constaté que le 3ème et le 4ème trimestre n'était pas payé et ne sera pas payé dans l'immédiat. Ce qui représente 45 500 euros.

On va inscrire cette créance qui sera rattachée à l'exercice.

D'après ce que l'on a pu entendre, le ministère dit que cela devrait être payé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que l'on fait partie de ceux qui seront prioritaires ? Avez-vous fait la demande ? J'ai vu que le ministère avait défini un certain type de communes qui seraient bénéficiaires pour obtenir le remboursement des loyers impayés. Est-ce que l'on en fait partie ou pas ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La demande a été faite pour connaître les conditions.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous nous tiendrez au courant.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pouvez-vous nous exposer le bilan financier et en matière d'affluence de la piscine cet été ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La piscine a enregistré 60 300 € de recettes contre 201 600 € de dépenses, soit un déficit d'activité de l'ordre de 141 300 €

88% des recettes sont issues des entrées publiques, soit 45 737 entrées, et donc 12% des recettes sont générées par les activités.

Quelque chose d'important aussi, c'est qu'il y a 70% des entrées publiques qui sont hors commune. La tendance s'inverse aussi sur les activités de la piscine car par contre ce sont plus des boulounecqs.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qui n'est pas étonnant vu que nous sommes une commune dont le nombre de piscines individuelles est très important.

Vous avez lancé plusieurs recrutements, on a pu le voir sur les différents journaux. Pouvez-vous nous les détailler et nous préciser les besoins justifiant ces recrutements et le coût estimé pour la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

Effectivement, 3 postes ont été publiés sur des emplois déjà ouverts au tableau des effectifs du conseil municipal :

- **un poste d'adjoint au directeur des services techniques**, responsable du centre technique municipal proposé en catégorie B ou catégorie C dont la publicité a pris fin hier et qui répond au besoin de mieux outiller le pilotage de cette direction au regard de plusieurs dizaine de projets structurants dans lesquels cette direction intervient et la gestion des missions quotidiennes de service publics assurées notamment en régie.
- **Un poste de responsable de l'action culturelle et événementielle** proposé en catégorie B dont la publicité court jusqu'au 25 novembre prochain, répondant au besoin de mieux accompagner cette important et très dynamique direction culture, sport, événementiel, par un encadrant intermédiaire qui aurait aussi vocation à gérer la future régie municipale du Majestic et mettre en œuvre les projets du service culture en lien avec le schéma de développement culturel de la commune qui a été élaboré en début de mandat.
- **Un poste de responsable des marchés publics, préfigurateur du futur pôle de performance**, proposé en catégorie B ou A dont la publicité prend fin le 8 novembre prochain et qui répond au départ en retraite de la titulaire du poste et de la contractuelle qui avait été recrutée en avril dernier pour prendre sa succession.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, j'ai été surpris des termes « préfigurateur du futur pôle de performance », cela veut dire quoi ? J'aurais eu du mal à répondre à cette annonce. J'ai lu l'annonce et je n'ai pas compris ce que vous attendiez sur le poste.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est surtout à prendre des capacités de gérer....

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur Benhaïem, vous avez peut-être un commentaire à faire, car apparemment vous en faites un, n'hésitez pas.

J'ai vu la fiche de poste et c'est pourquoi je suis étonné.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Justement la notion de performance dans les collectivités se résume à trouver dans la conjoncture aujourd'hui des contraintes qui sont les nôtres en termes de diminution de recettes et en termes de service public toujours à améliorer, de trouver les moyens de savoir comment on peut optimiser la gestion de la commune.

Le futur pôle de performance comme indiqué dans l'annonce, sera à définir en fonction du diagnostic et des enjeux, de voir s'il y a nécessité ou pas de préfigurer ce pôle, et de voir ce que l'on y met dedans ou ce que l'on n'y met pas. Est-ce qu'il y a une possibilité ou une efficience à trouver, par exemple d'y mettre telles ou telles missions de services publics qui nous permet d'optimiser la gestion. Cela peut être n'importe quel sujet des fonctions supports, il y a les marchés publics qui sont un moyen de diminuer le coût des dépenses. Cela peut être la question des recherches de financement qui sera de plus en plus une question prégnante pour les collectivités dans la mesure où l'État ne répondra plus forcément, et on a déjà un outil là-dessus, ça peut être la notion du contrôle de gestion que l'on est déjà en train d'essayer d'immiscer et cela peut être enfin la réflexion dans le cadre du contrôle de gestion, pour s'interroger.

Je vais prendre pour exemple le coût de la piscine. Nous avons un coût externalisé qui est assez élevé de l'ordre de 34 000 euros qui concerne le prestataire qui intervient pour effectuer les contrôles du chlore, etc...

Typiquement, cela peut être un sujet dont on peut se saisir pour travailler avec les services et voir si le marché est correctement monté, s'il faut l'optimiser, si on peut le travailler en régie ou pas et s'il y a un intérêt.

En fait, c'est effectivement s'interroger, et il n'y a pas de contenus définis aujourd'hui et ce sera à définir au fil du temps. Mais il y a une réflexion de savoir sur l'efficience des missions de services publics qu'on met en place, et

de pouvoir évaluer les politiques publiques que l'on met en place, et savoir s'il y a des marges de manœuvres comme l'exemple de la piscine que j'ai donné.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On ouvre un poste sans savoir exactement ce que l'on va lui confier, mais quelque chose de très généraliste. Je croyais que l'on avait recruté quelqu'un de très bien en remplacement de l'agent qui part à la retraite.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

La personne que nous avons recrutée n'a pas souhaité continuer la mission

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Je n'ai pas d'informations à ce niveau-là, mais elle n'a pas souhaité poursuivre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

De vos propres bouches, elle était très bien

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Oui, tout à fait et c'était encourageant. C'était quelqu'un, je ne vais pas parler pour elle, sur lequel on savait qu'il fallait un travail de formation, un travail de tuilage qui devait se faire sur plusieurs mois, parce qu'avant d'être autonome sur une mission des marchés publics, il fallait compter au moins deux ans. C'est ce qui était prévu et le deal à l'embauche qui avait été passé.

On avait lancé un recrutement la fois précédente en catégorie C et B et on n'avait pas eu une offre de candidatures très étoffées, plutôt peu de candidatures. Là, le choix a été fait d'ouvrir en A et B pour essayer de voir si on était plus attractif dans les candidatures.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand on avait évoqué les besoins en personnel, notamment lors de votre première présentation du plan pluriannuel d'investissement, vous nous aviez dit autour de la table qu'il n'y avait pas besoin de recrutement et que de toute manière le solde serait positif pour la commune avec les départs à la retraite. Je vois que l'on crée des besoins, des postes que j'ai du mal à comprendre en tout cas pour l'ensemble.

Un adjoint au directeur des services techniques, je peux le comprendre parce qu'il y en avait un.

Autant, ces postes-là on ne sait pas ce que l'on va y mettre avec des noms ronflants et une masse salariale qui va certainement être importante. Car un cadre A, jusqu'à preuve du contraire, coûte cher.

Est-ce que cela a été prévu sur le budget ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est pas forcément un cadre A

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En tout cas c'est ce qui est appelé. A quel coût vous estimez tout ça ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne peux pas vous donner de rémunération car personne n'est recruté pour le moment.

Ce que par contre je peux vous indiquer, c'est qu'au compte administratif 2024, en matière de masse salariale, la masse salariale s'établira à 4 150k€ alors que la trajectoire prévoyait 4 144k€

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il faudra attendre le directeur de la performance pour qu'il le calcule

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Une entreprise quand elle lance un recrutement c'est qu'elle a un besoin sur un poste donné.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ces postes étaient déjà intégrés dans la trajectoire financière

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pas un A. En tout cas, pour les marchés c'était un C. La personne qui s'en va est un B et celle qui était arrivée un C, on est d'accord ? Et là on prend un A

Intervention de Monsieur François COMES

On est sur un B.

Nous passons à la question suivante

Intervention de Monsieur Florent GALLIEZ

Quel bilan tirez-vous du programme des animations estivales ? En nombre de participants ? Quel coût ce dernier a représenté sur le plan budgétaire ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

En juillet et août, une vingtaine d'évènements festifs mairie pour un budget de 45 000 euros plus des évènements dans les établissements culturels et des évènements proposés par les associations.

L'objectif de la programmation estivale était de proposer des animations pour tous les publics, redynamiser le centre-ville et exploiter différents lieux de la commune, à savoir l'espace de la pinède, les thermes, les vendredis du Boulou ainsi que la rue Arago.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Toujours dans le domaine de la culture. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de visiteurs pour l'exposition de Claude Viallat ? Quels frais (personnel inclus) ont été engagés par la commune ?

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

C'est vrai que la venue de Claude Viallat et de sa magnifique exposition a boosté cet espace des arts. Depuis, nous avons pas mal d'artistes qui font des demandes. C'est très intéressant pour la commune.

Je vous rappelle que l'exposition a été du 5 juillet au 5 octobre avec 1 830 visiteurs.

Le coût est d'environ 5 900 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Excusez-nous, on note les réponses.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sera dans le procès-verbal

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je sais, mais comme on ne met plus le conseil municipal en rediffusion.

Depuis plus de trois ans, un local commercial à l'autoport est mis à disposition gratuitement à l'ancien porteur de projet Prestige Immo (représentée par Mr Gomez), que l'on connaît tous, du moins de nom. Le syndicat mixte, que vous présidez, ne devrait-il pas enfin lui retirer cette gratuité de local et le mettre en location pour percevoir des loyers au bout de trois ans ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela dépend du syndicat mixte et ce sera soumis au comité du syndicat dans les semaines à venir. Ceci étant, je n'ai pas la réponse immédiate sur cette gratuité que vous énoncez. Il faudra que j'aille voir avec le personnel qui est sur place pour avoir la réponse.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que moi j'aurais l'information et pas vous qui êtes président ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'ai pas suivi ce détail de location.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il ne paye rien. Vous imaginez bien que même s'il y a une location, je serais extrêmement surpris, Monsieur le Maire, qu'il est payé.

Intervention de Monsieur François COMES

Je regarderais sur les comptes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il a des meubles là-bas

Intervention de Monsieur François COMES

Peut-être mais il n'est pas revenu les chercher. C'est un local que l'on va garder pour les dispositions à venir pour le futur Greta

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Une synthèse des compte locaux de la commune au titre de 2023 a été présentée. Pouvez-vous en faire de même devant le conseil municipal ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Elle a été proposée en commission finances et on propose qu'elle soit transmise à tous les conseillers municipaux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Du coup, pouvez-vous nous en présenter les grandes lignes ? On suppose que c'est non. Vous nous enverrez in extenso la totalité du document et charge à nous de l'analyser.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ça vous va ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, mais est-ce que nous avons le choix ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour 2023, ce sont des contrôles comptables automatisés. Il y a 35 points qui sont contrôlés. Ce qui donne un indicateur de pilotage comptable en IPC. En 2023, notre IPC était de 71.43%, en 2021 de 65% et en 2022 de 52.35%. Donc, pour 2023 on est plutôt bon. L'IPC vise essentiellement à assurer l'orientation comptable.

Après, il y a des résumés où ils nous disent ce qui est à améliorer, ce qui est bien.

Ce qui est à améliorer, ce sont essentiellement les investissements, se mettre à jour avec eux, régler quelques anomalies.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'y étais et j'avais été surpris par les délais de paiement qui étaient à améliorer, plus de 72 jours je crois. Cela s'est bien amélioré aujourd'hui, mais à combien l'amélioration ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je pense que c'est quand même toujours assez long, mais c'est plus de 30 jours

Intervention de Monsieur François COMES

On a gagné un peu en délais

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Comment on l'explique ce délai de 72 jours qui pourrait être un peu moins maintenant ?

Si vous l'avez fait baisser, c'est que vous avez mis en œuvre des procédures

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y avait une question de trésorerie chez nous et après une question de personnel à la trésorerie. L'année dernière, c'était vraiment une question de trésorerie chez nous.

Intervention de Monsieur Dominique NOËL

Où en êtes-vous de l'acquisition envisagée depuis plusieurs années des bâtiments de la SNCF à l'ancienne gare ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sujet n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. En ce moment, il y a un cinéma à acheter

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand on vous dit *où en êtes-vous*, est-ce qu'il y a eu des négociations ? Est-ce que vous aviez envisagé quelque chose ? On comprend que vous ne pouvez pas tout acheter en même temps sur la commune. Est-ce qu'il y a eu quelque chose à un moment donné ?

Intervention de Monsieur François COMES

Actuellement, il n'y a aucune demande de qui que ce soit pour acheter cet espace qui représente quelques dizaines de mètres carrés.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Un projet est porté par le département afin de remettre en service la ligne de voie ferrée pour le transport des personnes. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'ai pas d'informations et ce n'est surtout pas la priorité de l'État pour le moment. Je peux même ajouter que SNCF réseau avait déjà annoncé que l'on ne pourrait pas mutualiser les deux problématiques.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dans un article de l'Indépendant du 20 septembre dernier, une enquête a révélé que Le Boulou et la commune où la présence de drogues est la plus importante dans les eaux usées en proportion de la population. Ce n'est pas moi qui le dis, mais un journaliste de l'Indépendant.

Quelle analyse tirez-vous de cette enquête ?

Quel est votre plan d'action pour lutter contre ce fléau de la drogue ?

Et question plus satirique mais essentielle pour moi : Est-ce cela l'attractivité retrouvée au Boulou que vous évoquiez lors du dernier conseil municipal.

Vous avez fait une déclaration en disant que l'on avait retrouvé de l'attractivité. Moi aussi, je peux faire des déclarations. J'écoute la réponse avec attention.

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Au-delà des aspects démagogiques exprimés dans la question, il convient d'indiquer que la commune a volontairement autorisé cette analyse expérimentale sur les eaux usées du Boulou et que ce procédé est tout à fait novateur. N'ayant pas d'analyse antérieure, c'est donc une base de départ et comme le souligne l'article, le rapprochement est alors tout de suite fait avec la proximité du Boulou avec la frontière espagnole et l'échangeur du Boulou qui est sur notre territoire.

Il est possible d'indiquer que si cette étude avait été proposée au Perthus, les résultats seraient certainement similaires.

Bref, il est à rappeler que la lutte contre les stupéfiants et le crime organisé relèvent des pouvoirs de l'État et la police municipale du Boulou travaille en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie du Boulou et la Police aux frontières pour endiguer ce phénomène. Ce sont des enquêtes longues et souvent discrètes qui permettent d'aboutir sur des « affaires » comme le récent démantèlement d'un point de DEAL il y a quelques mois dans l'un des quartiers résidentiels de la commune.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On risque d'être démagogique, mais quelque part je ne fais que reprendre les termes de Monsieur le Maire en conseil municipal et par le journaliste de l'Indépendant. Excusez-moi d'insister. Est-ce cela l'attractivité retrouvée de la commune du Boulou ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que bien sûr au Boulou, nous avons quelques soucis avec ce trafic récurrent. Mais cela ne se passe pas qu'au Boulou.

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

Au péage du Boulou, il y a pas mal de gens qui se débarrassent de leurs doses dès qu'ils arrivent à la frontière. Cela peut être une explication. Ce domaine doit rester confidentiel, discret et il est à la charge de l'État.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pourrions-nous connaître le détail des opérations de réalisation de la REUT et leurs coûts respectifs ? Où en est-on des subventions européennes ? Est-ce qu'une demande a été faite ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Cette question a déjà été posée et les mêmes réponses ont déjà été faites. Il s'agit d'une opération d'un montant total de 892 000 € HT financée à hauteur de 150 000 € par la Région, 76 000 € par le Département des Pyrénées-Orientales, et dans l'attente d'ici 15 jours d'une confirmation par 446 000 € de l'agence de l'eau. Si nous n'en avons pas eu celle-là, c'est qu'en début d'année, malheureusement, un agent était malade et irremplaçable. La sous-préfecture s'en est occupée et ça doit arriver dans les prochains jours, elle est acceptée.

Avec un taux de 75%, cela laisse peu de place à la nécessité d'une subvention européenne d'autant que l'agence de l'eau se refinance également sur fonds européens en général et les fonds européens structurels d'investissement sont, dans ce domaine, plutôt orientés vers les usages d'irrigation, ce qui pourrait constituer une seconde tranche ultérieure.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il n'y a pas tout à fait la réponse. Le détail des opérations ? Ce qui a été donné c'est la globalité. Mais entre le moment où l'on récupère l'eau et que l'on refait le réseau d'arrosage derrière, cela se monte à combien ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

C'est l'ensemble

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Non, ce n'est pas l'ensemble. Pourquoi je pose cette question. Vous avez prévu de refaire la totalité du réseau d'arrosage, alors qu'il y a une partie du réseau qui est existant, et qu'il n'y avait que des extensions à faire pour faire les raccordements. Et bien entendu, cela aurait baissé le coût global. Apparemment, ce n'est pas l'option qui a été choisie.

Intervention de Monsieur François COMES

On regardera avec les services techniques. S'il y a déjà des réseaux existants, on verra s'ils sont adaptés ou pas, et ce que l'on fait.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Au niveau calendrier, je crois avoir déjà posé la question au dernier conseil municipal. Vous m'avez dit que c'était pour la fin de l'année incessamment sous peu.

Intervention de Monsieur François COMES

Et on vient de vous dire aussi que l'on attend le financement de l'agence de l'eau.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

En principe, ils devraient démarrer avant la fin de l'année.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous nous annoncez régulièrement être en contact avec des investisseurs intéressés par l'achat de la parcelle Voivray pour y réaliser un complexe hôtelier ? Où en sommes-nous à ce jour ?

Intervention de Monsieur François COMES

On avait un investisseur qui s'est désisté au début de l'été. Actuellement, nous avons un investisseur qui se présente pour des activités de loisirs sur cette parcelle Voivray. Un certificat d'urbanisme a été fourni. Dès que nous en saurons un peu plus, nous vous montrerons le compromis probablement au prochain conseil municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, je suis étonné car on a eu la discussion plusieurs fois, et on était encore en période de Covid car on avait les masques. Vous nous aviez dit « je veux un complexe hôtelier ». Et je me rappelle aussi que vous aviez refusé des propositions d'investisseurs locaux voir départementaux qui vous proposaient autre chose. Avez-vous recontacté ces mêmes investisseurs ?

Intervention de Monsieur François COMES

Absolument, je ne sais pas si ce sont les mêmes car il y en avait plusieurs. A partir du moment où j'ai eu un désistement de la partie hôtelière, cela se fera autrement et j'attends peut-être d'autres nouvelles dans les prochaines semaines.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, vous avez totalement abandonné l'idée d'y faire un complexe hôtelier ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il y aura peut-être une autre disponibilité autre et diverse.

Je vous remercie de votre participation à ce conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES

